

ÉVOLUTION DE

**COOPERATIVE ET INFLUENCE
DE L'ENVIRONNEMENT SOCIAL
AU TOGO :le cas des Régions
Maritimes et des Plateaux.**

AVANT-PROPOS

Je tiens à remercier la Ministère de la Coopération française et l'ORSTOM dont le concours technique et financier a permis la réalisation de ce programme de recherche en association. J'adresse également ma profonde gratitude au Département Sud et particulièrement à son Directeur délégué, Monsieur Joël Bonnemaïson pour les facilités mises à ma disposition lors de la mission en accueil qui m'a été accordée à Bondy. Je garde un souvenir profond des diverses marques de sympathie que les collègues, en l'occurrence, Catherine Aubertin, Philippe Bonnefond et le personnel administratif sans oublier le Directeur du Centre, m'ont toujours témoignées au cours de mon séjour. Il en est de même pour Jean-Pierre Chauveau et Pierre Gondard qui n'ont ménagé aucun effort pour rendre utiles et agréables mes visites de travail au Centre ORSTOM de Montpellier.

Je ne trouve pas les mots qu'il faut pour exprimer ma sincère gratitude à Benoît Antheaume qui a bien voulu partager avec moi sa longue expérience de chercheur dans les campagnes tropicales. J'ai été particulièrement touché par son amicale et efficace collaboration, sa constante disponibilité et sa généreuse compréhension. Je souhaite que Jean-Pierre Chauveau et Alfred Schwartz sachent ici que j'ai beaucoup apprécié leur collaboration et les multiples occasions de discussions et d'échanges d'expériences qu'ils m'ont offertes.

À cette liste déjà longue, j'ajouterai quelques amis du Togo comme Jean-Claude Barbier, Marc Pilon, Yves Marguerat, Stéphan Dugast, Bernard Klein et Angèle Aguigah qui ont su maintenir les relations humaines qui entretiennent le moral.

Enfin, je remercie les autorités de l'Université du Bénin de Lomé, au Togo, en particulier, Monsieur le Ministre et le Recteur Comlavi.F. Seddoh, de m'avoir permis de participer à ce programme de recherche.

1-PROBLEMATIQUE DU THEME D'ETUDE ET CARACTERISTIQUES DES ZONES D'ENQUETE

1.1-PROBLEMATIQUE ET OBJECTIFS DE L'ETUDE

Plusieurs projets ou expériences de développement rural ont montré que les agriculteurs s'organisaient en coopératives de façon plus ou moins efficaces notamment pour la production des produits agricoles et en particulier des produits vivriers; mais qu'il en allait tout autrement de la commercialisation des mêmes produits. Pourtant les gains en numéraires semblent beaucoup plus appréciables et les bénéfices plus rapides et plus visibles à ce stade qu'à celui de la production. Une hypothèse vérifiée quand on écoute les doléances des agriculteurs traditionnels se plaignant d'être les principales victimes des commerçants qui leur imposent des prix d'achat (Kenkou..

Cette impression désabusée est accentuée par l'échec des tentatives de l'Etat pour améliorer les prix d'achat des produits vivriers, en l'occurrence céréalières, grâce à la création de TOGOGRAIN ou l'OFFICE NATIONAL DE COMMERCIALISATION DES PRODUITS VIVRIERS, qui à l'instar de l'OPAT (OFFICE DES PRODUITS AGRICOLES DU TOGO), chargé de la commercialisation des produits agricoles d'exportation, devait coordonner les activités de commercialisation des céréales sur le territoire national en proposant des prix rémunérateurs aux producteurs paysans. L'attention particulière portée aux agriculteurs pendant la révolution verte dans les années 1970 et l'année du paysan (1975) et les principales réformes dans l'organisation du mouvement coopératif ne semblent pas avoir modifié de façon significative les comportements des agriculteurs pour la promotion des associations coopératives de commercialisation de leurs productions, qu'elles soient destinées à l'exportation ou à la consommation locale. Au regard de ces faits, il apparaît légitime de se poser un certain nombre de questions suscitées à la fois par la curiosité naturelle et le besoin d'explication scientifique. Par exemple, à quoi tient le fait que les associations coopératives numériquement prépondérantes en matière d'organisation de la production ou de la promotion des activités récréatives ou socio-culturelles sont relativement rares dans le domaine de la commercialisation des produits agricoles? Comment s'explique cette absence de motivations paysannes dans ce secteur de l'économie rurale largement propice à l'enrichissement monétaire, apparemment recherché par les populations villageoises rudement confrontées aux multiples charges de la vie moderne?

Les caractéristiques de cette problématique et les interrogations précédentes laissent entrevoir les objectifs de l'étude qui sont précisés ci-dessous..

PRINCIPAUX OBJECTIFS

La proposition de recherche qui se dégage de cette problématique comporte plusieurs objectifs dont les plus marquants sont les suivants:

- Identifier et comprendre les motivations de solidarité ou non qui interviennent dans le processus de constitution des associations coopératives en milieu rural au Togo,
- Contribuer à la connaissance des caractéristiques de l'environnement social des populations rurales et à celles de leurs relations avec les modalités de création ou d'existence des formes d'organisation coopérative,
- Identifier les critères ou les conditions d'évolution qui entravent un développement régulier de ces formes,
- Identifier les modalités de fonctionnement du système de commercialisation dans le cadre de l'économie villageoise,
- Déterminer l'importance du rôle des motivations individuelles de celui des motivations collectives dans les stratégies paysannes de promotion coopérative.

METHODOLOGIE

L'exécution de notre programme de recherche a été réalisée en ce qui concerne le travail sur le terrain avec le concours de quelques étudiants de maîtrise de l'Université du Bénin/Lomé au Togo. Ces derniers sélectionnés à l'issue d'un concours interne proposé au groupe d'étudiants "maîtrisards" en sociologie, sont intervenus à partir des sous-thèmes proposés pour leur mémoire de maîtrise. En fait, il convient de préciser que la méthodologie adoptée comprend en gros les trois phases suivantes:

- identification des sujets de mémoire, élaborés comme un ensemble de sous-thèmes à partir du thème central du programme de recherche énoncé plus haut ;
- appel à candidature des étudiants de maîtrise inscrits au département de la PHISSA (Philosophie et Sciences sociales appliquées, option sociologie) de la faculté de lettres et sciences humaines ;
- examen des candidatures et sélection des candidats au cours d'une séance d'évaluation des propositions manuscrites sous forme de petits projets de recherche ; organisation de l'encadrement technique en faveur des candidats retenus et conviés à des réunions et séminaires périodiques de suivi.

Ces diverses étapes dans l'organisation du travail méritent d'être décrites avec un peu plus de détails dans la mesure où elles permettent d'illustrer la synergie établie entre les chercheurs professionnels de l'ORSTOM ou du CIRAD, les enseignants-chercheurs de l'UB et les étudiants maîtrisards, pépinière des futurs thésards permettant d'envisager ultérieurement des actions de partenariat durables.

L'identification des thèmes s'est donc opérée à partir d'une liste de propositions de sujets de mémoire par les étudiants souhaitant conduire leurs travaux de recherche sous ma direction universitaire. Une quinzaine de candidats se sont manifestés parmi lesquels quatre ont été définitivement retenus. A l'issue de cette sélection, ces derniers ont été invités à corriger leurs manuscrits qui devaient comporter les divisions suivantes :

- raisons ou motifs du choix du sujet de mémoire envisagé c'est-à-dire du thème sélectionné par le candidat ;
- hypothèse de travail liée à la problématique énoncée et méthodologie envisagée ;
- région géographique et économique avec données précises concernant la localité rurale d'intervention ;
- bibliographie et organisation de la documentation.

Une première réunion de travail a regroupé les chercheurs et les étudiants sélectionnés. Elle a permis de définir les modalités de collaboration entre les deux responsables du programme et les étudiants associés. Un calendrier des activités a été fixé en fonction des contraintes de l'année universitaire. Il a été prévu une période de pré-enquête dans les villages choisis pour la réalisation de l'étude en tenant compte, si possible, des risques de perturbation créés par les troubles socio-politiques que connaît le pays depuis l'amorce du processus démocratique en 1990.

Par la suite, des rencontres périodiques sous forme de séminaires ont permis d'assurer la formation des étudiants sur des aspects méthodologiques particuliers (élaboration du questionnaire d'enquête ou du guide d'entretien, échantillonnage et effectifs enquêtés souhaitables, dépouillement et technique de construction des tableaux simples et croisés etc.).

Les séminaires ont été organisés de façon à répondre, en des moments opportuns, à l'ensemble des étudiants identifiant les mêmes lacunes et insuffisances susceptibles d'être préjudiciables au bon déroulement des travaux de recherche des intéressés. Ces rencontres collectives ont généralement été animées par B. Antheaume et moi-même. Les différents chapitres des manuscrits présentés par les étudiants ont naturellement fait l'objet d'un échange régulier entre nous afin de confronter nos observations respectives sur les documents concernés. Le dernier et sixième séminaire a eu lieu le 12 novembre

1992, comme d'habitude dans la salle de réunion du Centre ORSTOM de Lomé, pour étudier et élaborer les modalités de confection des documents définitifs relatifs aux résultats des observations recueillies auprès des populations cibles des zones d'étude. Bien entendu, ces séminaires n'ont pas empêché le suivi classique fondé sur un entretien individuel qui s'institue habituellement entre l'étudiant de maîtrise et le directeur de mémoire.

Les enquêtes sur le terrain ont été terminées en août 1992 par l'ensemble des étudiants associés. Pour bien organiser le dépouillement des données collectées, un séminaire a été organisé fin septembre 92. Les quatre étudiants ont fait un bref exposé de l'évolution des enquêtes entreprises dans les villages sélectionnés. Il s'agit en l'occurrence des villages de Davié, Attitogon, Afagnan -localités situées dans la Région Maritime- et Iwoto dans la Région des Plateaux. Hormis la période de la pré-enquête étalée pratiquement sur deux semaines, l'enquête proprement dite a été concentrée essentiellement sur la période des vacances universitaires.

Les effectifs d'enquêtés varient d'un village à l'autre et dépendent étroitement des caractéristiques de ou des hypothèses formulées par chacun des observateurs considérés :

- à Attitogon, 135 personnes réparties en quatre groupes comportant respectivement 30 membres de groupement, 35 paysans encadrés, 10 paysans anciens membres de groupement et 60 paysans jamais membres de groupement ont répondu aux différents questionnaires destinés aux principales catégories d'enquêtés. Les étapes d'observation comportent une pré-enquête de 8 jours et une enquête proprement dite de 39 jours (14 juillet -22 août 1992). Les techniques d'observation comportent le questionnaire, le guide d'entretien adressés respectivement aux coopérateurs individuels d'une part et aux informateurs clés paysans ou aux agents d'encadrement (Ba, 1993).

- dans la zone d'Afagnan, cet effectif atteint 93 personnes composées de 33 membres de groupement et de 60 personnes non membres d'un groupement. Les groupements pris en compte sont ceux de Haho d'Afagnan (21 personnes), de Milénovissi de Hévé (19 personnes), de Agbénodou - Assilassimè de Dévémè (33 membres) et de Hahohabobo de Matchalé (26 membres) (Amewuho, 1994)

- à Davié, ce nombre d'enquêtés s'élève à 60 personnes composées de 30 coopérateurs et de 30 non coopérateurs. L'échantillon d'enquêtés est tiré d'un ensemble de 3 groupements dénommés Gbénodou, Dékawowo et Milébénè comprenant respectivement 18 personnes (15 hommes et 3 femmes), 15 personnes (3 hommes et 12 femmes) et 21 membres (10 hommes et 11 femmes). La période d'observation comprend une enquête pilote de 3 jours et une enquête proprement dite de 34 jours entreprises à l'aide d'un questionnaire individuel (Lawson-Body, 1994)

• à Olélou / Iwoto, un effectif de 70 personnes composées de 24 coopérateurs du GAV d'Olélou et 46 enquêtés de la localité de Iwoto a été interrogé. La technique d'enquête utilisée est le questionnaire individuel (Wella, 1993)

Le tableau ci-dessous présente les caractéristiques des échantillons d'enquête.

Tableau 1 Echantillon d'enquête par village

Villages	Groupes/ Désignations	Groupes: Effectif total	Echantil./ Effectif	Echantil./ Ex-coop Effectif	Echantil./ Noncoop/ Effectif	Total effectif d'enquêtés
Attitogon	Novissi	36	16	10	30	56
	Gbénodou	15	7			7
	Sassa-kawa	15	7			7
Afagnan	Haho	21	8	17	16	41
Dévémè	Agbénodou- assilassimè	33	11	7	4	22
Hévé	Milénovissi	19	6	7	6	19
Matchalé	Hahohabobo	26	8	2	4	14
Davié	Gbénodou	18	10		30	40
	Dékawowo	15	9			9
	Milébébé	21	11			11
Olélou	GAV/SRCC		24			24
Iwoto					46	46
Total		219	117	43	136	296

Source: Résultats des enquêtes

Il faut signaler que les enquêteurs se sont également intéressés aux associations à vocation socio-culturelle, en l'occurrence religieuse, pour déterminer si les motivations profondes animant leurs membres présentent une différence significative par rapport à celles des membres des groupements de production agricole. Il s'agit d'identifier à ce niveau les critères de solidarité qui déterminent l'adhésion des membres et leur volonté de rester ensemble et toujours fidèles aux objectifs explicitement déclarés ou non.

DIFFICULTES RENCONTREES

La situation socio-politique qui prévaut dans le pays depuis octobre 1990 et en particulier au lendemain de la Conférence Nationale Souveraine(CNS) n'a pas instauré de bonnes conditions de travail tant sur le campus universitaire marqué par d'intermittentes grèves estudiantines que dans les villages dominés par un esprit de suspicion à l'égard de tout le monde et singulièrement de tout individu étranger à la communauté d'accueil.

A ce jour, les quatre étudiants ont achevé la rédaction de leur document de mémoire. Les soutenances ont pu être organisées respectivement en 1993 et 1994. Ce décalage de temps anormal s'explique en partie par les événements déplorables que connaît le pays et des circonstances d'ordre personnel, indépendantes de notre volonté...

1.2-CARACTERISTIQUES DES ZONES DE L'ETUDE

LE MILIEU HUMAIN

Les zones d'intervention retenues pour cette étude sont réparties essentiellement dans deux régions économiques (Régions Maritime et des Plateaux) selon le classement territorial adopté par l'administration togolaise. qui a identifié au total cinq régions économiques allant du nord au sud du pays et occupant chacune une aire géographique déterminée de l'espace national. Il s'agit des villages d'Attitogon, Afagnan et Davié dans la Région Maritime et de Olélou et Iwoto, deux hameaux voisins du village de Sodo dans la Région des Plateaux.

Les villages d'Attitogon et Afagnan sont situés dans la préfecture des Lacs au sud-est de la Région Maritime. Ils font partie de l'ensemble des 73 villages identifiés lors du recensement général de la population en 1981 dans cette préfecture qui compte en outre 8 cantons et 186 hameaux. Dans la même période, ils regroupent respectivement une population de 8170 habitants et 4709 habitants (Kenkou, 1988). Au plan ethnique la population est composée en majorité de Ouatchi, linguistiquement et culturellement plus proches des Ewé qui forment le groupe ethnique prédominant dans les régions considérées. Elle comporte un nombre de minorités ethniques telles que les Guin, les Fon et les Adja établis de part et d'autre de la frontière entre le Togo et le Bénin. Elle privilégie le type d'habitat groupé marqué par l'existence d'une grande place de marché dans chaque village.

Le village d'Afagnan devenu le chef-lieu de la préfecture d'Afagnan en 1991 accuse une extension territoriale plus importante et représente un carrefour commercial très fréquenté que concurrencent néanmoins les marchés ruraux avoisinants tels que Attitogon, Aklakou, Anfoin, Agomè-Glozou dans la préfecture des LACS d'une part et Vogan et Tabligbo dans les préfectures de Vo et de Yoto d'autre part.

Le village de Davié distant d'environ 4 km de la ville de Tsévié apparaît beaucoup plus comme un centre urbain qu'une localité rurale et ce, d'autant plus que l'extension de la ville de Tsévié, chef-lieu de la préfecture de Zio, contribue à une intégration progressive de cet espace rural immédiat disponible. L'environnement géographique de Davié se caractérise en outre par l'existence de petits villages comme Assomé, Ewli et Atikpokondji. qui continuent d'apporter aux habitants de Davié une ambiance de ruralité, entretenue par les conflits fonciers, les rencontres sur les marchés locaux hebdomadaires et les relations de parenté entre ces communautés rurales voisines. Avec une population de 5021 habitants en 1981, Davié abrite un certain nombre d'organismes de développement rural chargés de promouvoir soit les cultures vivrières soit l'agroforesterie. Ils gèrent les infrastructures suivantes: projet AFRI (agroforesterie et reboisement) doté d'un lot d'équipements dont les bâtiments administratifs et les logements pour le personnel d'encadrement, la station de recherche agronomique de Davié.

Les localités rurales d'Olélou et de Iwoto constituent en réalité des lieux-dits implantés à l'extrême sud-ouest de la préfecture de l'Amou. Elles sont installées sur des terres appartenant aux communautés Akposso frontalières des limites territoriales de la préfecture de Danyi nouvellement créée (1991). Elles regroupent une population d'environ 900 personnes, composées en majorité de Kabyè, l'un des principaux groupes d'immigrants venus des régions septentrionales pour participer comme main-d'oeuvre à l'économie de plantation prédominante dans cette partie du pays. Olélou situé en bordure de la piste de desserte construite par la Société de Rénovation Cacaoyère et Caféière (SRCC) est doté d'un nombre d'infrastructures socio-économiques (une école de six classes couvertes de chaume, un marché et une église) et fait davantage figure de petit village que de hameau comme Iwoto.

MILIEU PHYSIQUE

Les localités d'Afagnan et de Attitogon sont voisines et appartiennent à la même zone géographique et administrative. Comme toute la région du sud-est, elles s'inscrivent dans un relief de plaine et de pénéplaine dont les sols sablo-argileux forment en majorité les terres de barre, aux aptitudes culturelles moyennes, mais très appréciées par les populations locales. À ce relief est associée une végétation diversifiée dont les formes naturelles sont très réduites au profit de celles imposées par les hommes à travers l'installation des cultures annuelles et pérennes. Celles-ci bénéficient d'un régime climatique de type guinéen marqué par deux saisons de pluie (grande saison : 15 mars-15 juillet et petite saison : 15 septembre-15 novembre) et deux saisons sèches (petite saison : 15 juillet-15 septembre et grande saison : 15 novembre-15 mars). La hauteur moyenne des précipitations annuelles est estimée à 1050 millimètres. L'hydrographie de surface se limite aux principaux cours d'eau le Zio, le Haho et le Mono auxquels s'ajoutent parfois d'importants diverticules lagunaires. Il faut noter que seul le fleuve Mono est plus proche d' Afagnan et d'Attitogon.

Davié, dans le sud-ouest de la région Maritime, pratiquement à l'opposé des deux localités précédentes, présente les mêmes caractéristiques géo-écologiques. Il appartient à une zone relativement plus arrosée.

La zone Olélou/Iwoto est à environ 30 km du village-centre d'Amou-Oblo riverain de la route nationale Kpalimé-Atakpamé. Perchée à près de 750 m d'altitude sur le plateau Akposso intégré dans la chaîne de l'Atakora prenant largement en écharpe le pays du nord au sud, elle bénéficie d'une assez bonne pluviométrie variant de 1200 mm à 1600 mm de pluies favorables au développement de formations forestières, progressivement ouvertes de clairières plantées de cultures vivrières et fruitières (maïs, igname, riz, bananes,

oranges, citrons, avocats, etc) réaménagées en sous-bois pour les cultures arbustives d'exportation (café, cacao, surtout)).

Le réseau hydrographique formé par les cours d'eau suivants, l'Amou, la Ménou, l'Amoutchou et l'Oubéka, draine l'une des régions les plus arrosées du pays. La température de la zone ne s'écarte pas de la moyenne régionale qui varie entre 21°C pour les mois les plus frais (juillet, août, et le début de l'harmattan entre décembre et janvier) et 28°C pour les mois les plus chauds (février et mars).

Les sols d'origine granitique sont composés de schistes et de quartzites micacés. Ils ne sont épais que sur les piémonts colluvionnés (Antheaume, 1981-82).

2-LES RAISONS D'ETRE DES GROUPEMENTS VILLAGEOIS ETUDIÉS

Les résultats des enquêtes menées dans les villages décrits plus haut permettent d'identifier les raisons d'être des groupements observés. Ces raisons transparaissent dans les objectifs de création et diffèrent selon les formes d'association qui caractérisent les groupements concernés. Pour en saisir les principales caractéristiques, il apparaît indiqué de cerner les aspects suivants liés aux formes d'association et à leurs objectifs de création, à la diversité des causes et à la prédominance des objectifs non économiques d'une part et, de l'autre, à l'impact des groupements à vocation économique.

2.1-LES FORMES D'ASSOCIATION COOPERATIVE ET LES OBJECTIFS DE LEUR CRÉATION

Les résultats des enquêtes organisées dans les quatre villages sélectionnés dans les Régions Maritime et des Plateaux indiquent l'existence de plusieurs formes d'association coopérative. Ces formes d'association varient en fonction des objectifs de création et de l'effectif des personnes regroupées. En effet selon les données recueillies, les populations locales se regroupent dans les associations à vocation religieuse, socio-culturelle (ludique ou récréative) et économique. Dans le village d'Attitogon, 8 associations religieuses d'obédience chrétienne et 7 associations religieuses d'origine animiste se partagent l'intérêt des adhérents tandis que 6 associations ludiques et 7 associations à vocation économique retiennent également l'attention d'une partie de la population. Le village d'Afagnan comparable à un petit centre urbain dont dépendent les localités de Matchalé et Dévémè, compte également trois catégories d'association réparties comme suit:

Davié largement soumis à l'influence de la ville de Tsévié subit le phénomène de développement des sectes religieuses qui caractérise, de nos jours, les transformations sociales dans la majorité des centres urbains. Les résultats de l'enquête dans cette localité n'ont pas particulièrement mis en évidence l'importance de ces catégories d'association en dehors de celles directement liées à l'activité productive.

Dans la zone d'Olélou/Iwoto, l'importance d'une secte religieuse d'obédience chrétienne, celle des pentecôtistes, est fortement établie à Olélou. Les deux autres catégories d'association sont représentées: associations à vocation économique composées des associations de travail traditionnelles (*hara, ngbeye*) et d'un groupement agricole villageois (GAV) en formation. Les associations traditionnelles d'entraide comme le *hara* et le *ngbeye* propres à la culture kabyè diffèrent par leur dimension respective. Le *hara* concerne généralement un nombre de participants plus élevé que la structure du *ngbeye*, regroupant le plus souvent un nombre d'amis ou de voisins capables d'aider à réaliser des travaux agricoles dans les meilleurs délais. Ils correspondent aux associations de *Fidodo* que l'on rencontre dans les communautés éwé ou ouatchi. Le fonctionnement de ces structures associatives est fondé sur le principe de réciprocité (Sauvaget, 1981, Kenkou, 1983). Les résultats de l'enquête dans la zone indiquent que les exploitants organisés en *ngbeye* forment de petits groupes de 12 à 17 personnes.

Les objectifs de création répondent à la spécificité de chaque forme d'association. La volonté d'identité, le désir de manifester sa foi et le goût du prosélytisme constituent les principales motivations dans la promotion de cette catégorie d'association. Les associations ludiques ou socio-culturelles poursuivent en majorité des objectifs de solidarité sociale traditionnelle et d'identité culturelle. Elles s'écartent ainsi des associations à vocation économique (AVE) dont la création est généralement justifiée par la promotion d'une activité économique ou celle d'innovations techniques. Il convient de noter qu'à l'intérieur de chaque catégorie d'association il peut exister une variété d'objectifs susceptibles d'interférer au point de donner lieu à un ensemble de combinaisons de motivations propres à matérialiser les relations d'interpénétration qui caractérisent la coexistence même de ces catégories d'association.

La priorité donnée à l'étude des associations à vocation économique amène à analyser l'existence d'un certain nombre de paradoxes qu'entretiennent les contradictions entre les objectifs avoués et les résultats obtenus par les associations concernées au stade de leur réalisation. Cet état de chose semble s'expliquer par la diversité des causes liées à la création de cette forme d'association et à une prédominance du caractère non économique des objectifs de ces groupement à vocation économique exprimés par les adhérents et confirmés par les enquêtés non associés. Par exemple, sur les 30 enquêtés non membres des groupements de production de la zone d'Afagnan, 5 posent comme conditions

préalables à une éventuelle adhésion, un octroi des subventions, 3 souhaitent une aide financière et les autres désirent soit une assistance technique et matérielle permettant d'améliorer leur capacité de production ou leurs conditions de vie personnelles et celles de leur famille (petit équipement agricole, terrain de cultures, semences améliorées, bicyclette, aide pour la scolarisation et l'alphabétisation). Ils expliquent également leur réticence envers ces groupements par l'existence d'un nombre de contraintes identifiées au sein de cette catégorie d'association. Ils leur reprochent, en l'occurrence, la rigueur du règlement intérieur et de l'organisation du travail, la mésentente, la faiblesse des résultats de production, le manque de terre, la vieillesse des membres et l'emprise de certaines familles influentes du village. De même, à Davié, les coopérateurs comme les non coopérateurs pensent que la participation à un groupement de production comporte des avantages similaires. Selon eux, cette participation permet d'accroître la production, d'obtenir des subventions de l'Etat ou de tout autre organisme d'intervention, de bénéficier de l'entraide des membres et de mieux organiser le travail de production. En effet sur l'échantillon des 30 non coopérateurs interrogés, 6 soulignent l'utilité de ce type d'association pour l'accroissement de la production, 5 pour l'octroi des subventions, 7 pour l'entraide, 5 pour l'amélioration du travail agricole et 3 pour une assistance technique moderne.

2.2-DIVERSITÉ DES CAUSES DE PROMOTION ASSOCIATIVE (COOPÉRATIVE) ET PRÉDOMINANCE DU CARACTERE NON ÉCONOMIQUE DES OBJECTIFS ÉCONOMIQUES

L'analyse des caractéristiques des associations à vocation économique enquêtées indique que les causes de leur création sont multiples et marquées par des objectifs économiques à caractère non économique. Elle indique que les motivations des adhérents des groupements de production comportent des considérations non économiques telles que le militantisme, le désir du prestige social et l'aide extérieure assimilée à un système de subventions octroyées par l'Etat ou les organismes bailleurs de fonds originaires des pays développés ou appartenant au système des Nations Unies. Les résultats des observations recueillies dans chacune des zones d'enquête bien que présentant des disparités illustrent suffisamment ces aspects ci-dessus évoqués. En effet près de la moitié des membres des groupements de production interrogés à Attitogon ont retenu cette forme d'organisation paysanne pour bénéficier de certains avantages matériels (aide extérieure, crédit agricole)

Tableau 2: Motivations d'adhésion aux groupements

Motivations	Village d'Attitogon (Nbre de réponses des 30 coopérateurs)		Groupe de villages Afagnan/Matchalé/Hévé /Dévémé (Nbre de réponses de 33 coopérateurs)		Village de Davié (Nbre de 30 coopérateurs répondant)		Villages Olélou/Iwoto (Nbre de réponses de 70 enquêteés)	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Prom./Esp. d'aide ext.	28	49,12	4	10	7	23,3	38	50,0
Augm.de la production	8	14,03			11	36,7		
Entraide mut. sociale tradition.	3	5,26	22	55	4	13,3		
Militant. politique	6	10,53						
Adhésion /amis, frères et voisins							12	
Avoir des comm.							18	
Supplanter acheteurs produits							8	
Subventions			9	22,5				
Contacts av. organ.d'Etat ou non	6	10,53						
Prestige social	6	10,53						
Autres*			4	10	8	26,7		
Sans opinion			1	2,5				
Total	57	100,0	40	100,0	30	100,0	76	100,0

*2 attendent la fin du groupement de production agricole(GPA), 1 dénonce l'influence des notables du village membres du GPA et 1 autre indique sa relative jeunesse dans la zone d'Afagnan.

* 8 déclarent pouvoir satisfaire leurs besoins personnels à partir des résultats de l'effort commun partagé des coopérateurs de Davié.

En fait, il résulte de la comparaison de ces opinions avec le processus de formation même de ces groupements que ceux-ci sont généralement soumis à une influence déterminante de l'extérieur. L'historique de la création de l'ensemble de ces GPA montre que leur existence est étroitement liée à l'initiative des organismes d'origine étatique, internationale ou privée. Le GPA Novissi d'Attitogon s'inscrit dans le programme de mobilisation politique instauré par le parti-Etat, le Rassemblement du Peuple Togolais (RPT) doté de plusieurs ailes "marchantes" dont l'Union Nationale des Femmes du Togo (UNFT) est pratiquement représentée dans toutes les régions du pays en ville comme au village. Il voit le jour en 1985 en réponse à l'appel du préfet des Lacs dont le conseiller a entrepris de mettre en place un groupement de femmes provenant de tous les quartiers du village. A l'issue de la rencontre du conseiller avec les femmes du village, les agents de la Direction Régionale du Développement Rural (DRDR) interviennent pour organiser une assemblée

constituante, chargée de donner officiellement naissance à ce groupement affilié à l'UNFT.

Le GPA Gbénodou est né en 1988 à l'initiative de l'un de ses membres invité à un séminaire de sensibilisation organisé par les services d'encadrement de la DRDR. De retour au village, il maintient le contact avec les agents d'encadrement technique de façon à améliorer ses connaissances en matière de promotion légale des groupements. Avec le concours des camarades, anciens migrants comme lui, revenus de la ville, Lomé ou Lagos, il crée un groupement qui sera mis en observation pendant deux ans avant d'avoir droit à une assistance technique régulière de la part des services compétents. Il faut noter que les membres de ce groupement de 15 personnes au total sont tous des adultes, âgés de 27 à 44 ans qualifiés dans un secteur d'activité socio-professionnelle moderne. On y compte 2 chauffeurs, 5 maçons, 3 mécaniciens, 3 topographes, 1 forgeron et 1 menuisier. Ce sont les membres de ce groupement qui ont également créé le GPA dénommé Sassakawa du nom de son promoteur¹, venu en visite officielle au Togo en 1988. Le scénario de formation des groupements est sensiblement identique à celui du groupement Gbénodou d'Attitogon pour les GPA du groupe de villages d'Afagnan. Cette observation paraît plus valable dans le cas des GPA des villages d'Afagnan, Dévémé et Hévé, elle l'est moins pour la création du GPA de Matchalé où l'encadreur (agent d'encadrement technique local) serait intervenu beaucoup plus directement pour suggérer et aider à mettre en place cette structure associative. En effet, le GPA Hahohabobo de Matchalé, l'un des villages-quartiers d'Afagnan, est créé en 1980 sous l'impulsion du moniteur agricole du village, localement appelé encadreur SORAD (Société Régionale d'Aménagement et de Développement avant 1980), puis DRDR après 1980, soucieux d'associer les paysans à la réalisation de la politique de l'auto-suffisance alimentaire décidée par le gouvernement. Il bénéficie à son démarrage du soutien financier et technique de l'Etat à travers les actions des services de vulgarisation et celles du programme (communément appelé projet) de promotion coopérative. L'aide financière d'un montant de 100 000 FCFA (cent mille FCFA) est utilisée pour faciliter l'accès aux facteurs de production tels que la terre, la main-d'oeuvre et les intrants agricoles (engrais, semences, pesticides et autres produits phytosanitaires).

Le GPA Agbénodou Assilassimè (signifiant ensemble la main dans la main), composé de 31 personnes est installé en 1981 sur l'initiative de l'un des meilleurs agriculteurs du village, identifié par l'encadreur agricole et congratulé par les chefs hiérarchiques de celui-ci et le préfet qui l'invitent avec certains de ses pairs à participer à une rencontre organisée à leur intention à Aklakou, un village important de la préfecture des Lacs. De

¹ Sassakawa est un grand patron industriel japonais étroitement lié à l'extrême-droite

retour dans son village à l'issue d'une semaine de rencontre et d'échanges d'expériences entrecoupés de séances audiovisuelles, cet agriculteur provoque une réunion de toute la population au cours de laquelle il fait comprendre la nécessité d'un groupement de production dans le village. Cette proposition suscite des volontaires qui forment un groupement mixte composé de 30 femmes et de 1 homme, c'est-à-dire l'initiateur même qui devient le président et le principal conseiller et propriétaire terrien bénévole auprès de ce GPA au cours de la première année de création. Par la suite, le groupement résout son problème d'accès à la terre en investissant l'argent obtenu de la première vente de maïs dans l'acquisition des terres de cultures par *awoba*, sorte de mise en gage locale. Ce qui accroît la capacité de production du GPA en maïs et ses possibilités de diversification marquées vers les cultures maraîchères. Le groupement Milénovissi du village de Hévé est créé en 1980, sur les conseils des agents d'encadrement, pour répondre au besoin s'approvisionnent en engrais nécessaires à la fertilité de sols épuisés par une mise en cultures permanente. Il compte 13 femmes et 6 hommes, soit un total de 19 membres. qui disposent de deux magasins, l'un construit par eux-mêmes et l'autre (magasin fumigable) avec l'assistance technique du service de la Protection des Végétaux et d'un projet de stockage de maïs et de cossettes de manioc financé par la coopération allemande, GTZ.

Le groupement Haho du village d'Afagnan voit le jour en 1977 sous l'impulsion d'un agent féminin du service des Affaires Sociales. Ce GPA est davantage d'origine politique compte tenu de la prépondérance des femmes membres de la cellule locale de l'UNFT. Soucieuses de prouver leur engagement militant, les femmes du groupement entreprennent l'auto-financement de la construction d'une salle de classe destinée à l'alphabétisation et de celle d'un magasin de stockage de maïs. Son orientation vers les activités de production réside beaucoup plus dans un concours de circonstances liées à l'installation de son siège dans le quartier du chef de village d'Afagnan. En effet, à cause de cette situation le groupement est autorisé à exploiter gratuitement les terrains litigieux soumis à l'arbitrage et au contrôle du chef jusqu'au règlement définitif des conflits en instance. Il en résulte un accroissement de la production qui a permis au groupement de tirer parti des conditions d'encouragement matérielles et financières prévues par l'Etat. Ses tentatives d'évolution vers la promotion de l'élevage porcin sont néanmoins sanctionnées par un échec qui a plus ou moins provoqué la désagrégation de ce groupement.

Le groupement agricole villageois (GAV) d'Olélou répond essentiellement aux sollicitations des techniciens de la SRCC, chargée d'assurer la promotion de la caféière et de la cacaoyère dans les zones du sud-ouest du Togo. Ce GAV créé en 1990 et composé principalement de petits planteurs intégrés dans les groupes de pépiniéristes encadrés par les agents de la SRCC vise à organiser la commercialisation du café-cacao depuis que

3-LES MODES DE FONCTIONNEMENT DES GROUPEMENTS VILLAGEOIS ET LES CARACTÉRISTIQUES DE L'ENVIRONNEMENT SOCIAL

Il résulte des observations précédentes que les formes d'association varient en fonction des objectifs liés à leur création, à leurs préoccupations économiques ou sociales dominantes et à l'intensité des relations avec l'extérieur. A présent, il s'agit d'examiner quels sont les modes de fonctionnement de ces différentes catégories d'association, en particulier les groupements de production et comment ces modes de fonctionnement varient en fonction des caractéristiques de l'environnement social de chacune des zones d'étude. Le fonctionnement de ces groupements peut être apprécié à travers une analyse du règlement intérieur, les modalités de l'organisation interne, la nature des activités et les types de relations sociales entretenues par les associés les uns envers les autres, d'une part et avec le reste de la population locale ou des communautés voisines, d'autre part. Il convient de noter que les groupements de production enquêtés sont généralement dotés de statuts élaborés sur le modèle des associations coopératives d'origine européenne ou occidentale et d'un règlement intérieur vaguement inspiré de la même source. Les statuts et le règlement intérieur représentent les documents de base de l'existence d'un groupement agréé par les autorités compétentes..

3.1- ELABORATION DES DOCUMENTS DE BASE

L'acte de création de chacun des groupements enquêtés réside dans la mise en place de certains instruments juridiques à portée externe ou interne. L'élaboration des statuts et règlement intérieur répond à ce souci d'identité sociale et de discipline interne que les adhérents des groupements essaient de concrétiser par des documents écrits. Les statuts du GPA sont confectionnés selon le modèle des associations coopératives européennes, en particulier de celles de la France. Ils prévoient une répartition des postes de direction, une description des activités envisagées, des principaux domaines d'intervention et des réseaux de relations ou de coopération susceptibles d'exister avec d'autres institutions et associations orientées vers des objectifs similaires. Le règlement intérieur est un ensemble de règles de conduite établies à l'issue de discussions entre associés au cours de réunions spécialement destinées à promouvoir et entretenir la discipline dans la vie de leur association de façon à réaliser les objectifs envisagés. Il se caractérise par un nombre de sanctions chargées de pénaliser toutes les formes de négligence capables de compromettre la bonne marche de l'association. Ces sanctions déterminent généralement les catégories de punitions sous forme de redevances définies d'avance et payables en espèces selon un montant variable avec la gravité de la faute. Les statuts des groupements existants

officiellement agréés ont leur contenu essentiellement emprunté au modèle de constitution des groupements précoopératifs ou coopératifs élaboré par les services de l'agriculture, relayés plus tard par la Direction de l'Animation et de l'Action Rurale et depuis l'instauration de la Nouvelle Stratégie du Développement Rural (1986) par la Direction de la Coopération et de la Vulgarisation. Le schéma préconisé par ces instances institutionnelles ne connaît pas de modifications significatives. En effet la constitution d'un groupement précoopératif ou coopératif doit répondre aux exigences bureaucratiques, relatives à la présentation du dossier soumis à l'examen de l'organisme compétent. Il doit comporter un procès-verbal d'assemblée générale constitutive en 8 exemplaires, un procès-verbal d'élaboration du conseil d'administration en 8 exemplaires, un statut particulier en 8 exemplaires

Ces divers documents naguère visés par le Directeur de la SORAD avant d'être transmis à la Division de la Coopération, Mutualité et Crédit sont, de nos jours, expédiés au Directeur Régional du Développement Rural qui les fait transférer à la Division de la Promotion Coopérative au sein de la DCV (Direction de la Coopération et de la Vulgarisation). Pour la création d'un groupement coopératif, il est requis de présenter une demande écrite pour agrément à la Division de la Coopération. Cet agrément est donné par un comité chargé de statuer sur la requête dans un délai de trois mois. Dans les villages enquêtés, cette procédure de promotion des groupements est respectée sous l'oeil vigilant des représentants des services techniques compétents du ministère du Développement Rural.

3.2.-PRINCIPAUX ASPECTS DE L'ORGANISATION INTERNE

Par exemple à Attitogon, les adhérents ont pu mettre en place les statuts après de nombreuses séances de discussions étalées sur une période de deux ans. De même le règlement intérieur élaboré et accepté par tous les participants comporte les principales règles de conduite dont l'application est censée garantir la réalisation des objectifs du groupement. Il met l'accent sur la participation aux activités de l'association (réunions des associés, travaux sur les champs collectifs). Dans la mesure où chaque groupement s'adonne à des activités de production permettant aux adhérents d'accroître leur revenu en nature ou en espèces, tout retard aux travaux champêtres les jours de prestations fixés par l'association (vendredi) est sanctionné par une redevance de 100FCFA pour une demi-heure, 250FCFA pour une demi-journée et 500FCFA pour une journée entière. Il est néanmoins permis d'utiliser une main-d'oeuvre salariée de substitution. Trois absences non justifiées exposent à un avertissement. Trois avertissements entraînent une exclusion du récidiviste.

sac. Au moment de l'enquête, le groupement de Dévémé dispose d'une somme de 100 000 FCFA dans la caisse commune et ce, après avoir organisé une fête de gratitude en l'honneur des ancêtres tutélaires. Il tient en outre un cahier de comptabilité. Malgré ce fonds déclaré et disponible en caisse, il révèle un besoin d'argent lié à un crédit de 150 000 FCFA nécessaire à l'acquisition d'un terrain mis *enawoba*. Ce groupement a déjà bénéficié de plusieurs dons en nature comme en espèces: un puits construit par les missionnaires religieux, un magasin de stockage du maïs édifié par le service de la Protection des Végétaux en collaboration avec le projet allemand chargé de recherche dans ce domaine, une école installée à la demande des associés et un ensemble de petites subventions financières généralement utilisées pour le règlement de petits problèmes de trésorerie.

Le groupement Milénovissi de Hévé met en valeur un champ collectif de 15 hectares sur lequel on cultive le maïs, le manioc, la tomate et le haricot. Il pratique également l'élevage porcin. La production annuelle de maïs peut atteindre 12 tonnes. Elle exige l'utilisation d'environ 1 tonne d'engrais et 80 sachets de pesticide dont le coût est estimé à 84 000 FCFA. Comme dans le cas du groupement précédent (Dévémé), les deux tiers de cette production sont affectés à la commercialisation et le reste distribué aux adhérents pour leur auto-consommation. Chaque associé peut recevoir plus de 200kg de maïs, soit environ 65 bols de kpogban pesant 3,2 kg par unité. Il est généralement rare que le maïs commercialisable soit totalement vendu. Le stock de maïs invendu et toujours conservé au magasin peut encore faire l'objet d'un partage entre les adhérents. Le prix du sac de maïs de 125 kg varie de 6000 à 10 000 FCFA en fonction de la période considérée, de son écart par rapport au temps de la récolte et des facilités de fréquentation des marchés ruraux. La tomate, denrée périssable par excellence, est généralement destinée aux marchés des villages proches où elle est transportée dans des cuvettes d'environ 27 kg et vendue à raison de 300 à 500 FCFA la cuvette. Elle fait l'objet de deux récoltes par an, l'une à la grande saison des pluies et l'autre à la petite saison des pluies. La recette annuelle de tomate s'élève à environ 120 000 F CFA. Au fur et à mesure que les femmes cueillent de la tomate pour le marché, elles en gardent une partie pour leur consommation familiale. La culture du manioc est entreprise sur une superficie d'environ 0,3 hectare. La récolte évaluée à 1023 kg de manioc est transformée en farine dénommée localement gari et très prisée par les populations de la Région Maritime en l'occurrence. Selon les adhérents interrogés, le fonds de ce groupement disponible en caisse s'élève à environ 400 000 F CFA. Ce qui représente une véritable épargne depuis que ce groupement de production a réussi à rembourser un crédit de 1500 000 F CFA octroyé par un organisme de la coopération allemande GTZ dans le cadre de son assistance technique et financière auprès du ministère de Développement Rural. L'existence de ce fonds permet au groupement de procéder à un certain nombre de redistributions en faveur de ses adhérents

toutes les fois que les circonstances l'exigent. La part de chacun peut atteindre entre 5000 et 8000 FCFA. Depuis sa création, le groupement a pu répartir près de 500 000 FCFA en deux périodes estimées particulièrement difficiles. La première fois une somme de 240 000 FCFA est distribuée aux membres pour leur faciliter l'accès à de nouveaux lopins de terre au moyen de "l'awoba". La seconde fois, le même montant d'argent est distribué entre les adhérents avec la possibilité pour chacun de faire l'usage qu'il veut de ce qui lui revient. Certains s'en sont servi pour entreprendre de micro-projets tels que l'élevage de poulets, amélioration des conditions de vie de l'unité de production familiale (entretien et scolarisation des enfants.).

Le groupement Hahohabobo de Matchalé exploite un champ collectif de 0,75 hectare pour la production du maïs destiné à la commercialisation. Ce terrain de culture est désormais loué à côté de celui qui avait été gracieusement mis à la disposition du groupement à sa création. Le loyer s'établit à 10 000 FCFA par an. Selon les membres du groupement interrogés, les récoltes de la grande saison et de la petite saison 1991 s'élèvent respectivement à 920 *kpogban* (environ 2944 kg) et 300 *kpogban* (950 kg). Ces quantités représentent respectivement 30 sacs et plus de 9,5 sacs de 100 kg chacun. Les recettes annuelles provenant des ventes sont estimées à 100 000 FCFA. Le prix du sac de maïs varie entre 6000 et 10 000 FCFA dans la région au cours de l'année. Les dépenses d'intrants sont évaluées à environ 11 000 FCFA liés à l'acquisition de 3 sacs d'engrais revenant à 3500 FCFA le sac de 50 kg et à celle de 3 sachets d'insecticide valant 175 FCFA l'unité. Les revenus monétaires du groupement loin d'être partagés entre les membres comme dans le cas des groupements précédents ou investis dans l'organisation des festivités internes, servent à payer le loyer foncier, à organiser des prêts sans intérêt aux membres désireux et à rembourser, en principe, un crédit de 700 000 FCFA, octroyé par un organisme de développement. La récolte de maïs disponible au moment des agitations socio-politiques n'a pas pu être régulièrement vendue. Stockée, elle accuse d'énormes pertes rendant le remboursement de plus en plus difficile. Pour remédier à cette situation embarrassante, susceptible de les conduire à la prison d'Aného, les membres se voient obligés de se louer comme main-d'oeuvre salariée auprès des autres exploitants agricoles de leur villages ou ceux des villages environnants. Cette détermination des membres a permis le remboursement total du crédit. Les adhérents possèdent des champs individuels et pratiquent des activités secondaires comme le petit commerce traditionnel aux mains des femmes (conserves, sucre, cigarettes, etc). Ils n'ont jamais pu bénéficier d'une subvention individuelle, en nature ou en espèce, bien que ce soit le principal espoir que chacun continue d'entretenir depuis la formation du groupement.

4-UNE SÉRIE DE PARADOXES

Les caractéristiques des groupements de production décrites plus haut ont permis de mettre en évidence les objectifs avoués des adhérents de cette catégorie d'organisation paysanne. Les mécanismes de fonctionnement qui les sous-tendent visent à les intégrer dans une logique d'existence orientée vers les activités de production: création de champs collectifs, collecte et commercialisation de produits agricoles, exigence de discipline et rôle du règlement intérieur. Néanmoins les résultats d'enquêtes indiquent également que malgré une certaine ampleur des contraintes économiques dans les villages enquêtés, les groupements de production tendent à poursuivre davantage des objectifs non économiques et les groupements à vocation non économique semblent connaître une large extension. Ils traduisent de ce fait une série de paradoxes articulés sur des comportements contradictoires qui rendent difficile la coexistence des objectifs économiques et sociaux dans les organisations paysannes de production. Pour analyser ces aspects ambigus liés à la spécificité des groupements de production (GPA) étudiés, il convient d'examiner les relations suivantes:

- accroissement des contraintes économiques et extension des groupements à vocation non économique
- permanence des groupements économiques et faible réalisation des objectifs économiques
- désir d'autonomie des groupements économiques et renforcement de la dépendance paysanne vis-à-vis de l'extérieur.

4.1-ACCROISSEMENT DES CONTRAINTES ÉCONOMIQUES ET EXTENSION DES GROUPEMENTS NON ÉCONOMIQUES

Les populations des villages étudiés évoluent dans un espace socio-économique, où l'organisation de la vie économique et sociale apparaît largement marquée par l'économie de marché et la commercialisation d'une partie des productions agricoles, entreprises dans les exploitations paysannes. Elles sont confrontées à des contraintes de production qui connaissent un accroissement progressif d'année en année, capable de compromettre les réflexes et les comportements de solidarité sociale traditionnelle. Ces contraintes de production contribuent à intégrer les modes d'accès aux facteurs de production et ceux de leur utilisation dans une logique économique qui privilégie l'échange monétaire et la recherche du profit monétaire. Elles s'entretiennent et se développent à travers un ensemble d'actes juridico-économiques comme le contrat de production salarial, la vente, l'achat, la location, le prêt, le gage et le bail. Dans cette optique, les modalités d'accès à la terre sont très illustratives. Elles comportent de plus en plus des exigences qui impliquent des dépenses en espèces: vente, achat, location, mise en gage. Elles relèvent de moins en

moins du don foncier qui représente en fait un prêt de terre à titre gracieux et à long terme. Le groupement Gbénodou d'Attitogon a loué les champs collectifs de 2 hectares à 16 000 FCFA par an. Celui de Matchalé paie un loyer annuel de 10 000 FCFA pour un champ de 1,5 hectare.

De même, l'accès à la main-d'oeuvre extérieure obéit à un critère analogue de type commercial. Le salaire s'évalue en fonction de l'importance des tâches à effectuer, déterminées dans le cas des travaux agricoles par la nature des opérations, la hauteur des herbes à couper et l'étendue de la surface concernée. Par exemple à Attitogon, le labour coûte entre 250 et 500 FCFA pour une superficie de 25 mètres carrés, soit environ entre 100 000 et 200 000 FCFA par hectare, selon la hauteur de l'herbe et la difficulté du travail. A ces contraintes économiques s'ajoutent celles d'ordre financier dont la solution pourrait être recherchée dans un système de commercialisation de plus en plus étendu aux populations rurales et maîtrisé par les producteurs eux-mêmes. L'existence et la multiplicité des marchés ruraux semblent répondre à ce souci et en particulier à la nécessité de faciliter la commercialisation des produits agricoles locaux. Celle-ci comprend essentiellement la vente des produits d'exportation comme le coton, les palmistes et le coprah d'une part et les produits vivriers comme le maïs et le manioc plus sensibles à la demande intérieure à cause de leur importance dans la consommation alimentaire des populations locales. Les palmistes et le coprah constituaient naguère les principaux produits d'exportation sous l'administration coloniale dans la Région Maritime. De nos jours, ils sont supplantés par le coton malgré l'extension du palmier à huile naturel réservé à la production de l'alcool local, le Sodabi (Antheaume, 1972, Ajavon, 1991), les actions de la SONAPH et les tentatives de réhabilitation des cocoteraies locales majoritairement décimées par une maladie virale dite de Kanyikopé (de Lespinois, Kenkou et Tinkoua, 1981). La culture du coton est pratiquée dans toutes les régions avec une prédominance dans celles des Plateaux, de la Centrale et des Savannes (Schwartz, 1985; Akibodé, 1990). Elle est directement commercialisée par l'Office des Produits Agricoles du Togo (OPAT), principal organisme de commercialisation des produits agricoles d'exportation sur le marché international, auprès duquel la Société Togolaise du Coton (SOTOCO) intervient comme structure d'encadrement technique chargée de la promotion cotonnière et de la collecte de la récolte paysanne avec le concours des GAV ces derniers temps. Les autres produits d'exportation d'origine agricole sont le café, le cacao et l'arachide. Les deux premiers produits sont traditionnellement plus développés dans les zones de production concentrées à l'Ouest de la région des Plateaux et plus précisément dans les préfectures de Kloto, Danyi, Amou, Wawa et Kougnohoun (de Martin et al, 1988). Les produits vivriers sont généralement commercialisés par les femmes revendeuses qui en assurent traditionnellement la collecte auprès des producteurs et le transport sur les marchés locaux (ruraux et urbains). Les

tentatives de l'Etat esquissées à travers la création de Togograin, pour organiser le monopole du commerce céréalier à l'instar de celui détenu par l'OPAT pour les produits d'exportation, n'ont pas réussi à réduire l'impact des femmes dans la commercialisation des produits vivriers, en particulier à l'échelle des zones de l'étude. Les groupements Gbénodou et Novissi d'Attitogon organisent la collecte du maïs auprès de leurs membres et des producteurs du village pour en promouvoir la vente sur les marchés avoisinants tels que Afangnan, Aklakou, Anfoin et Vogan. Il en est de même pour les groupements de la zone d'Afangnan et du village de Davié.

A l'intérieur de ces groupements, l'organisation effective de la commercialisation incombe aux femmes qui bénéficient d'une contrepartie, évaluée à environ 100F CFA par chargement. Ce besoin de commercialisation des produits vivriers n'implique pas nécessairement l'existence de surplus au plan des cultures concernées. Il semble répondre davantage à la nécessité de se procurer du numéraire instauré dans le cadre des échanges compatibles avec les exigences de l'économie de marché moderne. Cette explication est corroborée par un ensemble d'observations liées aux comportements socio-économiques des exploitants agricoles traditionnels tant en zones de cultures vivrières qu'en celles de cultures pérennes. La faiblesse des rendements à l'hectare des cultures vivrières en général, la tendance des producteurs dans les zones d'économie de plantation à investir les revenus des cultures pérennes dans l'achat des produits vivriers (Antheaume, 1982; Kenkou, 1990) et le recours constant à la monnaie dans les transactions locales et le développement de la scolarisation (écolage et charges scolaires diverses) incitent à une recherche permanente de l'argent par la vente d'une partie des productions vivrières ou par une participation à la promotion des cultures d'exportation, dites cultures de rente à cause de leur capacité à procurer aux exploitants un revenu monétaire. Celui-ci est assimilable à une prime de participation à une situation socio-économique privilégiée par l'Etat, soucieux de collecter l'impôt de capitation et de capter sur le marché international la rente de situation déterminée par l'impact des produits tropicaux. Progressivement la spécialisation géographique observée dans le développement des cultures d'exportation, au cours de la période coloniale, s'estompe au détriment du sud-est de la région Maritime et des régions septentrionales (Centrale, Kara et Savanes) où le coton représente néanmoins la principale culture d'exportation. Il en résulte que l'aire d'expansion du café, du cacao et du palmier sélectionné est essentiellement circonscrite à l'ouest des régions des Plateaux et Maritime. Elles connaissent l'ampleur des activités des organismes de développement tels que la Société Nationale de Rénovation de la Cafetière et de la Cacaoyère (SRCC) et la Société Nationale de promotion des Palmeraies et des Huileries (SONAPH) avec leur direction respective à Kpalimé et à Lomé (aujourd'hui la détérioration des termes de l'échange et les profondes fluctuations des cours sur le marché mondial compromettent terriblement l'existence même de ces structures de

promotion agricole). Il en est de même pour la culture du coton dangereusement menacée par les perturbations socio-politiques qui entravent un encadrement technique adéquat des producteurs.

Les cultures vivrières longtemps laissées à elles-mêmes commencent à être associées systématiquement, dès le milieu des années 1970 avec le lancement de la "Révolution Verte" aux programmes de développement agricole, entrepris en l'occurrence au niveau des opérations de développement rural intégré. Néanmoins bien avant cette nouvelle orientation, l'absence de culture d'exportation spécifique dans le sud-est du Togo, après la destruction des cocoteraies victimes de la maladie de Kanyikopé, a amené l'Etat à créer la féculerie de Ganavé destinée à la transformation du manioc pour la production du tapioca. L'insuffisance de la production locale et les préoccupations de rentabilité économique non satisfaisantes semblent avoir contraint les promoteurs de cette usine à envisager sa fermeture au début des années 1980. Il faut noter que cette denrée agricole, fortement intégrée dans l'alimentation des populations locales accuse de ce fait une demande accrue déterminée par les besoins d'approvisionnement de l'usine, ceux des exploitations paysannes et ceux des populations urbaines largement acquises à la consommation du gari, farine de manioc préparée à l'issue d'un ensemble d'opérations de transformations artisanales traditionnellement maîtrisées. Ce panorama de l'agriculture locale laisse entrevoir les caractéristiques socio-économiques des populations des régions considérées. Il permet de mettre en évidence les aspects de la crise économique qui frappe les populations des campagnes en général et celles des villages enquêtés en particulier. Le problème foncier devient de plus en plus préoccupant à cause de l'épuisement constant des terres cultivables, de la place croissante des cultures pérennes et de la pression démographique, accentuée par des tentatives de retour à la terre amorcées en direction de leurs villages d'origine par d'anciens migrants largement éprouvés par un chômage urbain apparemment sans issue. Dans le sud-est du pays, il rend l'accès à la terre agricole plus tributaire d'une contrepartie monétaire que les modes d'appropriation et d'exploitation des terres comme l'achat, la location, le bail et la mise en gage tendent à généraliser au détriment d'anciennes coutumes locales fondées sur le don et le prêt foncier surtout en matière de production vivrière (Antheaume, 1978, Kenkou et *al.*, 1981, 1984, 1991). De ce fait, les résultats de l'étude indiquent que le loyer annuel de terre varie entre environ 6700 et 8000 FCFA l'hectare. Le groupement Gbénodou paie un fermage de 16 000 FCFA. De même, les groupements de Matchalé et de Davié versent également un loyer évalué respectivement à 10000FCFA et à 4000FC. Celui de Dévéomé a pu acquiescer pour 150000FCF un terrain mis en "awoba".

Le même phénomène de rareté des terres agricoles existe dans les zones de café et cacao où l'application d'un système foncier coutumier a permis de résoudre en partie les contraintes d'accès à la terre. Il s'agit en l'occurrence des modes d'appropriation et d'exploitation liés à l'institution des contrats fonciers locaux tels que les contrats de plantation de type *dibi-ma-dibi* ou de type *abusa* qui prévoient respectivement un partage systématique de la plantation en deux parts égales entre le propriétaire terrien et le métayer chargé de la mise en valeur de cette terre d'une part et un simple partage de la récolte entre ceux-ci d'autre part. A Iwoto/Olélou, on compte 44 exploitants qui ont bénéficié de ces deux types de contrat: 5 bénéficiaires du contrat *dibi-ma-dibi*, 9 en voie d'en bénéficier et 30 bénéficiaires du contrat "abusa".(Funel et al, 1984) La réduction des terres de cultures dans cette partie du pays conduit un nombre de familles terriennes à ne plus honorer les anciens contrats conclus en majorité avec les migrants (Kenkou, 1990). Un besoin de sauvegarde du patrimoine économique représenté par la terre dans ce contexte d'économie agraire et une recherche de cohésion sociale caractérisent l'attitude des populations locales qui tendent à privilégier les solutions favorables à la promotion d'une forte solidarité sociale ou à un soutien matériel capables d'endiguer les difficultés identifiées. Une conscience claire de cette structure de solidarité apparaît suffisamment explicite et marquée d'espoir quelle qu'en soit la nature de la source manifeste à l'origine de sa création. Elle peut conduire à l'installation des ONG et/ou à celle des groupements à vocation économique ou non. Quelle que soit la nature de l'organisation paysanne mise en place, une tendance à réaliser les objectifs sociaux paraît l'emporter sur la concrétisation des autres types d'objectifs, en l'occurrence, économiques. Cet état de choses entretient la formation des groupements économiques marqués par une faible réalisation de leurs objectifs économiques. Il s'ensuit que les groupements de production sont portés à donner une importance accrue aux objectifs sociaux. Il en résulte également une tendance à la multiplication des groupements socio-culturels destinés à mieux exprimer les caractéristiques des besoins sociaux existants au sein des populations concernées. Cette prédominance des objectifs sociaux, quelle que soit la nature du groupement considéré semble expliquer la permanence des groupements de production économiques malgré leurs faibles performances économiques.

4.2-PERMANENCE DES GROUPEMENTS ÉCONOMIQUES ET FAIBLE RÉALISATION DES OBJECTIFS ÉCONOMIQUES

Les résultats des enquêtes montrent que les groupements de production ou à vocation économique connaissent une durée de vie relativement longue, même si leurs objectifs économiques ne paraissent pas réalisés. Dans le village d'Attitogon, les groupements Gbédénou, Sassakawa et Novissi n'affichent pas des résultats d'exploitation particulièrement élevés par rapport aux exploitations individuelles, mais leurs membres, loin de se décourager, continuent de soutenir les activités de leurs associations. Ils avouent même volontiers un nombre de motifs d'insatisfaction, résumés dans le tableau ci-dessous:

Tableau 4: Motifs d'insatisfaction des membres de groupements

	Attitogon		Zone d'Afangnan		Davié		Zone Olélou/Iwoto	
	Eff*	%	Eff*	%	Eff*	%	Eff	%
Retard versement recettes							3	12,5
Indiscrétion							2	8,3
Faibles livrais. prod. récente							1	4,2
Non réalis. des prom.d'aide	27	54						
Partage de récolte			33		14	31,82		
Probl de terre					8	18,18		
Mauvaise gest. int. des biens	11	22					1	
Absence fonds roulement			33		19	43,18	6	25,0
Mauvais comm. avec encad.tech.	12	24						
Vente détournée des produits							3	12,5
Manque de dévouement							3	12,5
Pas de problème							5	20,8
Autres**					3	6,82		
Total	50	100,0	66		44	100,0	24	100,0

Source: Résultats des enquêtes

* Nombre de réponses.

** Manque de pluie (Davié);

Les résultats du tableau 4 indiquent que plus de la moitié des coopérateurs d'Attitogon déplorent la non réalisation des promesses d'aide faites par l'encadrement, tandis que la totalité des coopérateurs d'Afangnan, le quart de ceux d'Olélou/Iwoto et plus de 2/5 de ceux de Davié dénoncent l'absence de fonds de roulement pour un fonctionnement correct de leur groupement. Ces difficultés des groupements sont largement confirmées par les anciens membres et les villageois réfractaires à toute adhésion à ce genre d'association.

Cette catégorie d'enquêtés s'y réfère en partie pour justifier leur réticence à adhérer aux groupements existants. Le tableau suivant en souligne les principales caractéristiques.

Tableau 5 : Principaux motifs de non adhésion ou d'abandon selon les enquêtés.

Motifs	Attitogon		Zone d'Afagnan		Davié		Zone d'Oilélou/Iwoto		Total	
	Ex-coop	%	Non-coop	%	Non-coop	%	Non-coop	%	Eff	%
Non réalisation promesses d'aide	8	26,68			8	26,7			16	11,7
Problème terre			4	13,3					4	2,9
Forte coercition			6	20,0					6	4,4
Importance dépenses groupements	7	23,33							7	5,2
Méfiance envers la gest.collect. des biens	7	23,33			6	20,0	11	23,9	24	17,6
Conflits internes	4	13,33	3	10,0	1	3,3			8	5,9
Difficultés de concilier act. ind & coll.(tps)	4	13,33	9	30,0	13	43,3	18	39,1	44	32,4
Vieillesse /génération (santé)			6	20,0	2	6,7	12	26,1	20	14,7
Faibles résultats			2	6,7					2	1,5
Sans opinion							5	10,9	5	3,7
Total	30	100,00	30	100,0	30	100,0	46	100,0	136	100,0

Source: Résultats des enquêtes

Cette volonté de permanence des groupements, en contradiction avec les résultats économiques obtenus, trouve une explication dans l'espoir toujours entretenu des associés de bénéficier de l'aide extérieure et/ou de toute autre forme de subvention de l'Etat pour résoudre en partie leurs problèmes de production ou encore de survie. Cet état d'esprit transparaît dans les modes d'utilisation des productions issues des activités collectives. Initialement prévues pour être complètement commercialisées, ces productions sont en partie vendues, en partie redistribuées et en partie mobilisées pour l'accueil des visiteurs de marque (autorités gouvernementale, chefs de services au ministère du Développement Rural). Ces modes d'utilisation des résultats d'exploitation constituent davantage un ensemble de formes d'expression de solidarité de chaque groupement envers les associés qui tiennent en outre à participer à d'autres manifestations de solidarité dans le respect des coutumes locales. Celles-ci interviennent généralement à l'occasion des décès, funérailles, incendies, maladies, mariages, cérémonies de présentation du nouveau-né ou de baptême, travaux de construction de case, cérémonies de réjouissances traditionnelles et folkloriques. En fait, les membres des groupements souhaitent retrouver les valeurs attendues des associations d'entraide traditionnelles comme le soulignent les indications du tableau suivant:

Tableau 6 : Comportements sociaux valorisés au niveau des groupements de production

Comportements	Attitogon		Zone d'Afangnan		Davié		Zone d'Olélou/Iwoto		Total	
	Eff	%	Eff	%	Eff	%	Eff	%	Eff	%
Entraide	11	36,7	15	45,5	4	13,3			30	25,6
Assistance mat. & morale	13	43,3	9	27,3	7	23,3			29	24,8
Renforcement rel. soc existantes							5	20,8	5	4,3
Persévérance dans espoir			6	18,2			19	79,2	25	21,4
Accroiss. production	6	20,0			11	36,7			17	14,5
Amélioration satisfaction besoins personnels					8	26,7			8	6,8
Autres*			2	6,0					2	1,7
Sans opinion			1	3,0					1	0,9
Total	30	100,0	33	100,0	30	100,0	24	100,0	117	100,0

Source: Résultats des enquêtes

*À Davié : 1 enquête fait allusion à son âge et 1 autre évoque l'influence des dirigeants

Les indications du tableau 6 révèlent que les 4/5 des coopérateurs d'Attitogon et plus des 2/3 de ceux d'Afangnan recherchent particulièrement les valeurs sociales comme l'entraide et l'assistance matérielle ou morale sous toutes les formes. Elles établissent que les coopérateurs d'Olélou/Iwoto vivent plus d'espoirs et que ceux de Davié, tout en tenant aux vertus de l'entraide et de l'assistance sociale portent suffisamment attention à l'accroissement de la production et à la satisfaction des besoins personnels.

4.3-VOLONTÉ D'AUTONOMIE DES GROUPEMENTS DE PRODUCTION ET DÉPENDANCE PAYSANNE ENVERS LES INTERVENANTS EXTÉRIEURS

L'importance de l'aide extérieure dans les motivations de promotion des groupements et les caractéristiques de la déception des adhérents contribue à développer, au niveau des groupements, un ensemble de comportements en contradiction avec les habitudes d'autonomie des membres associés actifs et les discours des agents de vulgarisation sur le partenariat malgré leur approche paysanne bureaucratique et autoritaire qu'une nouvelle méthode de développement rural, préconisée par la Nouvelle Stratégie du Développement Rural au Togo, s'était vainement proposée vainement de combattre. Cette nouvelle orientation de la politique de promotion du monde rural élaborée en 1985 et rebaptisée, vers 1990, le Système Togolais d'Encadrement Rural (STER), ambitionne de promouvoir l'auto-développement des populations rurales et de considérer le paysan

b)-Période des indépendances

Cette période apparaît comme le prolongement de la précédente. L'environnement social est dominé par les tensions sociales nées des antagonismes politiques au cours du mouvement de libération nationale et une influence grandissante des conflits idéologiques cristallisés par la guerre froide entre les blocs Ouest et Est. Il est également marqué par un processus de centralisation administrative et la promotion d'un parti-Etat, censé garantir et entretenir l'unité nationale. Au plan international, l'environnement social des pays du Tiers-Monde s'oriente vers la recherche d'une voie médiane définie autour du concept de non-alignement auquel l'organisation coopérative apporte une réponse pratique et pragmatique dans le domaine économique, écartelé entre le libéralisme et le centralisme, reflets des luttes idéologiques relatives aux conceptions de l'économie. défendues respectivement par le bloc des pays de l'Ouest et celui des pays de l'Est. L'option coopérative paraît constituer la voie optimale correspondant, dans le domaine économique, à celle du non-alignement retenue au plan politique. Elle semble répondre également, en matière de politique intérieure, au besoin de contrôle et de centralisation de la planification du développement rural dans les pays de l'Afrique subsaharienne (Gentil, 1984). Cette orientation du mouvement coopératif n'a pas échappé à l'Etat togolais qui, très tôt, affirme la priorité du développement rural pour l'économie nationale et élabore un ensemble de plans quinquennaux visant à prendre en compte cette importance du monde rural à travers des programmes de restructuration et des opérations de développement spécifique. Elle est sanctionnée par l'importance accordée au service de l'agriculture, de la coopération et de la mutualité dès le premier plan quinquennal(1966-1970) et la restructuration intervenue en 1975 avec la création de la direction de l'Animation Rurale et de l'Action Coopérative (ARAC), chargée de coordonner les activités de vulgarisation agricole dans le pays. Elle est également entretenue par certains événements survenant au plan de l'économie mondiale et capables d'influencer l'évolution de l'économie nationale.

Il s'agit en l'occurrence du premier choc pétrolier de l'Organisation des Pays Exportateurs de Pétrole OPEP) en 1973, provoquant une internationalisation de la crise économique amorcée dans les pays développés, hautement industrialisés et étendue, par la suite, à tous les pays importateurs du Tiers-Monde. Ce choc pétrolier et les perturbations ultérieures de même genre contribuent à accroître l'endettement des pays importateurs de pétrole de l'Afrique subsaharienne et à accélérer la promotion des politiques de désengagement de l'Etat confronté aux réticences des bailleurs de fonds internationaux. et à une baisse constante des cours mondiaux des produits d'exportation. Ils précèdent la baisse de la tension Est/Ouest, observée de 1984 à 1989 et caractérisée par une remise en cause généralisée des régimes politiques en place.dans les pays du Sud et de l'Est. Ils entraînent une série de réformes économiques d'orientation libérale et un

processus de démocratisation politique dans les pays de l'Europe de l'Est et dans ceux de l'Afrique noire entre autres.

De ce volontarisme de l'Etat en matière de promotion coopérative, il résulte que d'autres ministères en dehors de celui du Développement rural cherchent à participer pleinement à la formation des groupements précoopératifs ou coopératifs dans les zones rurales. C'est le cas des ministères des Affaires sociales et de la Condition Féminine, de l'Éducation Nationale et de la Recherche Scientifique, de la Jeunesse, de la Culture et des Sports sans oublier l'intervention du Parti-État, le Rassemblement du Peuple Togolais (RPT) dans ce domaine (Zoupoya, 1991). En effet, on recense, en 1990, un total de 1035 groupements paysans dont 789 installés par le ministère du Développement rural et 246 par celui des Affaires sociales et de la Condition Féminine (Diagne, 1994)

c)-Période de transition démocratique

Les manifestations politiques d'octobre 1990 à Lomé déterminent l'avènement de cette période de transition démocratique consacrée par la tenue de la conférence nationale en 1991, d'une part et l'installation d'un gouvernement et d'un parlement transitoires, chargés de doter le pays de nouvelles institutions conformes à l'esprit démocratique et aux aspirations de changement des populations, d'autre part. Cette période de transition est, en outre, marquée par l'organisation des états généraux de l'agriculture, l'évaluation de l'application du système togolais d'encadrement rural et les réactions des populations rurales à certains programmes de développement relatifs à une politique particulièrement contraignante et autoritaire dédiée à la sauvegarde de l'environnement (faune et flore), désormais sabotés systématiquement à travers la destruction du parc national et des forêts protégées (Ambroise-Rendu, 1994). Ces transformations de l'environnement social des populations locales indiquent que les communautés rurales ne sont pas restées figées. Au contraire, celles-ci ont subi un ensemble d'influences socio-économiques et culturelles qui ont profondément marqué ce que G. Althabe appelle "leur présence au monde" (Althabe, 1972).

L'économie de plantation organisée autour de la monoculture caféière et cacaoyère, la promotion de la culture cotonnière et celle des palmeraies entretiennent en permanence le processus d'intégration à l'économie de marché au plan national et international. Elle contribue à élargir l'échange commercial entre planteurs en zones de cultures pérennes et producteurs vivriers, même si elle tend à accroître la dépendance des premiers vis-à-vis des seconds (Antheaume, 1982). L'expansion de la scolarité liée à l'application d'une politique d'alphabétisation planifiée au lendemain des indépendances contribue à accroître les besoins d'argent et l'utilisation de la monnaie moderne dans les multiples transactions de la vie quotidienne, y compris les frais d'écolage et diverses charges que les parents

doivent assumer auprès des écoles fréquentées par leurs enfants. Par ailleurs, la volonté d'évangélisation des églises chrétiennes et l'implantation de l'islam dans une partie des régions septentrionales du pays ont aussi contribué à modeler de nouveaux comportements envers le sacré et la vision traditionnelle, à dominance animiste, privilégiée par les populations. Cet ensemble de facteurs de changement crée un environnement social spécifique caractérisé par des mutations dans le vécu quotidien et un processus d'adaptation quelque peu continu, exacerbé par le phénomène de contestation généralisée, basée sur le rejet de la violence d'État et de contre-violence permanente de ces derniers temps.

5-PERSPECTIVES D'AVENIR

5.1-PEUT-ON PARLER D' UNE ÉVOLUTION COOPÉRATIVE AU TOGO ?

Toutes les considérations précédentes donnent un aperçu de l'évolution économique et sociale du Togo depuis la colonisation jusqu'à nos jours. Elles rappellent brièvement les principales étapes qui ont marqué cette évolution particulière. L'initiation coopérative née du volontarisme de l'administration coloniale et de l'option de la coopérative entretenue par la méthode de planification rurale sous l'Etat indépendant semble avoir donné la priorité à l'organisation coopérative ou associative pour le développement des populations rurales. En effet, les trois premiers plans (1966-1980) ont connu un accroissement extraordinaire des groupements précoopératifs et coopératifs. On dénombre, en 1980, environ 30 000 groupements recensés. Cette croissance galopante des associations coopératives paysannes finit sans doute par susciter l'inquiétude des dirigeants nationaux et des agents de l'encadrement technique qui constatent, malgré cet effectif écrasant des groupements, que ceux-ci représentent des structures socio-économiques peu efficaces dans la maîtrise du développement rural planifié (Prod'homme, 1994). En conséquence, les autorités du développement rural décident de mettre de l'ordre dans ce foisonnement d'associations coopératives en essayant d'identifier celles qui méritent vraiment cette appellation, d'une part et d'améliorer la formation technique des coopératives sélectionnées, d'autre part (Diagne, 1994).

Dans cette optique, un programme de promotion coopérative est élaboré et réalisé avec le concours du Bureau International du Travail (BIT) et du Programme de Nations Unies pour le Développement (PNUD). Ce programme de promotion coopérative vise à répondre au besoin d'amélioration des méthodes d'approche en matière de formation coopérative dans les opérations de développement rural. Celles-ci concernent en l'occurrence le personnel d'encadrement technique des organismes de développement (D.R.DR, SRCC, SOTOCO, SONAPH, etc) et les expériences suivantes: projet Nord-

Togo, projet FED-Kara (OMVK), projet APP/Care International avec l'opération de mise en valeur du Zio, les interventions des ONG comme ACTION VILLAGE ENTRPRISES (AVE), projet BIT d'installation des jeunes agriculteurs, projet Sassakawa, initiatives de promotion coopérative du ministère de la Jeunesse et Sports. la création de la Fédération des Unions de Coopératives d'Epargne et de Crédit (FUCEC). L'objectif de développement du projet précise les aspects suivants : "Conformément à la Nouvelle Stratégie de Développement Rural du Gouvernement dont le but est l'autosuffisance alimentaire et la responsabilisation des paysans, le projet vise à améliorer les conditions de vie des populations rurales, leur niveau de connaissances, leur autonomie et leurs revenus par la structuration du milieu rural en organisations coopératives" (BIT, 1991, p.6).

Les indications précédentes montrent que l'organisation coopérative a connu une certaine évolution au Togo. Celle-ci se traduit par une attitude progressive des autorités nationales en matière de promotion coopérative, orientée vers un désir d'amélioration du modèle d'organisation coopérative et un intérêt soutenu pour tout projet favorable à au développement coopératif en milieu rural (exemple de FUCEC). Cette évolution des actions en faveur de la promotion coopérative signifie-t-elle l'existence d'un mouvement coopératif, représentatif du monde professionnel agricole, capable d'organiser et de défendre les intérêts socio-économiques? (Gentil, 1991, p.868-886). Dans ces conditions, quel rôle l'environnement social peut-il jouer et quel impact peut-il exercer sur la promotion du mouvement coopératif en milieu rural au Togo ?

5.2-ROLE DE L'ENVIRONNEMENT SOCIAL DANS LA PROMOTION DU MOUVEMENT COOPÉRATIF EN MILIEU RURAL.

Tel qu'il a été défini plus haut, le concept de l'environnement social apparaît essentiellement dynamique et complexe. Il est pratiquement évolutif; il intègre les facteurs de changement au fur et à mesure que leurs actions s'exercent dans un espace géographique considéré, extensible en fonction des réseaux de relations humaines et économiques qui caractérisent les populations locales. Les caractéristiques de l'environnement social des zones de l'étude présentent une large influence de l'économie marchande à travers l'existence des marchés ruraux et les efforts d'échange commercial entrepris aussi bien individuellement par les exploitants que collectivement par l'intermédiaire des groupements villageois. Elles comportent un nombre de variables telles que le mode d'organisation économique et sociale des communautés rurales, les formes d'activités économiques pratiquées, la nature de l'activité économique prédominante, l'expérience de vie urbaine des habitants, les principaux types de relations villes/campagnes (densité des infrastructures de communication), impact des relations des

modalités d'accès à la terre. Le prêt de terre à titre gracieux devient de plus en plus rare au profit de la vente et de la location des terres cultivables. Il tend à être supplanté par une variante qui s'apparente à une forme d'*awoba* (mise en gage, hypothèque) dans laquelle la terre est proposée en contrepartie d'une somme d'argent déterminée correspondant à un loyer foncier, non remboursable, contrairement à une pratique coutumière, initiale, de l'*awoba*. Cette forme d'*awoba* foncier est davantage assimilable à une exigence tacite de loyer payable à l'avance. Elle témoigne de l'impact élevé pris par l'argent dans les communautés rurales concernées. Elle rend compte de la pénurie de terres que connaissent les populations locales. Toutes ces pratiques agro-économiques signalées plus haut relèvent d'un ensemble de tentatives d'adaptation que les populations entreprennent vis-à-vis de leur environnement social caractérisé par une série de transformations liées aux contingences historiques, à l'intervention de l'administration centrale moderne, à une croissance démographique extraordinaire, à une forte dégradation des terres cultivées et à un épuisement régulier des terres cultivables. Le développement des palmeraies à huile naturelles assurant l'essor de petites unités agro-industrielles orientées vers la fabrication de l'alcool local, le *sodabi* (Antheaume, 1972; Ajavon, 1991) dont la commercialisation connaît un grand succès auprès des populations, dénote une certaine maîtrise de l'échange commercial et un certain impact de l'économie marchande et monétaire.

La zone de Davié ou de la vallée de Zio comporte une évolution similaire (Kenkou, 1988) Elle s'inscrit géographiquement dans l'aire d'influence de la vallée du Zio, rattachée au Sud-Ouest de la région Maritime. Par exemple, la préfecture du Zio est réputée pour la production de l'huile de palme dont la ville de Tsévié constitue le principal marché au plan régional et national. L'huilerie d'Alokoegbé, installée, dans les années 1950, à une quinzaine de kilomètres de Tsévié, représente la plus ancienne unité agro-industrielle du pays. La proximité de Lomé y renforce son importance économique et aiguise la compétitivité des femmes revendeuses pratiquant un commerce triangulaire fondé sur l'échange des produits de mer (poisson, sel), des denrées d'importation et les produits agricoles, destinés à la consommation des populations urbaines et en particulier celle de la capitale

La zone d'Olélou/Iwoto, au coeur du secteur d'économie de plantation dominée par la caféiculture et la cacaoculture, abrite une population avertie des mécanismes de l'économie marchande qui permet aux producteurs de café et de cacao d'investir leurs revenus monétaires dans l'achat des produits vivriers, celui des biens de consommation de type urbain, l'acquisition des parcelles de plantation, la scolarisation et la formation professionnelle de leurs enfants, voire la thésaurisation du bétail (Funel et *al.*, 1983; Antheaume, 1985). La proximité des marchés de Sodo, Amou-Oblo, Amlamé et Adéta

assure un développement dynamique des relations commerciales entre les communautés rurales de cette zone. L'action des acheteurs agréés auprès des planteurs vient compléter ce tableau des relations villes/campagnes qui forme le principal paysage socio-économique, véritable lieu géométrique des relations de coopération entre agriculteurs et commerçants, urbains et ruraux, paysans et agents d'encadrement agricole.

Au regard de toutes ces considérations précédentes, il convient de noter que, quelle que soit la zone considérée, un nombre de charges et d'obligations dont l'impôt de capitation introduit par l'administration coloniale et maintenu sous la forme de taxe civique jusqu'en 1975, première année où le paysan est exempté du paiement de cette taxe au Togo, contribuent à rendre nécessaire le détour par le marché pour se procurer le numéraire. Cette ouverture des producteurs paysans aux marchés ruraux ou urbains ne signifie pas nécessairement que les paysans cherchent à vendre systématiquement toute leur récolte sur ces marchés. Ils y répartissent leurs ventes en fonction de leurs besoins d'argent spécifiques sans se préoccuper outre mesure de l'opportunité d'une évolution avantageuse des prix proposés. Cette apparente indifférence des producteurs ruraux peu enclins à la spéculation sur les prix des denrées agricoles d'origine locale ne traduit pas une inconscience totale de la faible rémunération de leur activité productive (Kenkou, 1980) par les commerçants professionnels. Elle ne laisse pas toujours indifférents les agents de vulgarisation qui n'hésitent pas à préconiser une organisation coopérative susceptible d'améliorer la situation des producteurs dans la phase aval de commercialisation de leurs produits.

Les études de cas relatives aux groupements enquêtés illustrent suffisamment cette pratique des vulgarisateurs agricoles et montrent en même temps comment ces structures coopératives ont une portée très limitée tant à l'intérieur d'un village que dans le cadre d'une vaste zone géographique comportant plusieurs villages. Ces groupements paysans représentent davantage des îlots de relations sociales qui ne parviennent pas à intégrer la population locale dans le système de commercialisation mis en place. Les tentatives amorcées par le groupement de jeunes d'Attitogon, celui des femmes d'Afagnan et celui des producteurs de Matchalé en donnent une idée à travers les difficultés rencontrées et les résultats acquis sans beaucoup de perspective de renouvellement ou de lendemains garantis. Elles visent à confier à ces groupements la collecte des produits agricoles auprès des populations en vue de leur commercialisation. Les producteurs non membres des groupements ne livrent pas automatiquement leurs productions. Si les conditions d'achat ne sont pas attractives, ils peuvent attendre pour les vendre eux-mêmes sur les marchés appropriés ou les céder à des clients habituels, revendeurs ou revendeuses, originaires des villes collaborant généralement avec des intermédiaires résidant dans le village. Une absence de spéculation réduisant toute perspective à long terme amène les producteurs à

inscrire le processus de vente d'une partie de la récolte dans un réseau de relations sociales qui joue à la fois comme un ensemble d'obligations envers des partenaires/clients connus ou inconnus.

Les partenaires connus interviennent dans le cadre d'échanges commerciaux réguliers, programmés et étalés selon une périodicité des marchés locaux. Les partenaires inconnus ou occasionnels répondent aux besoins d'argent des exploitants et peuvent intervenir dans le contexte des relations de voisinage au niveau villageois ou celui des relations de commercialisation existantes sur le marché local. On comprend que les marges de manoeuvre des partenaires connus dépendent assez étroitement de l'existence et de la praticabilité des infrastructures de communications routières qui desservent le village. L'état des voies de desserte peut être un indicateur d'intégration ou d'exclusion d'une localité rurale par rapport à un environnement urbain. Très confortables, ces infrastructures de communication peuvent rompre l'isolement du village et rapprocher du marché qui peut susciter une fréquentation plus accrue des producteurs et accentuer la conscience des prix rémunérateurs. Elles peuvent favoriser l'affluence des acheteurs/consommateurs externes, ce qui pourrait promouvoir une concurrence au niveau de la demande entre eux. L'ambiance ainsi créée peut inciter les revendeuses à s'organiser pour obtenir des prix d'achat intéressants au détriment des producteurs sans que ceux-ci arrivent à s'entendre pour promouvoir des prix de vente avantageux pour eux.

L'expérience coopérative initiée par PRODERMA (Projet de Développement de la Région Maritime) n'a pas contribué à changer ce comportement paysan individualiste. Elle incite à la réflexion, au regard des résultats obtenus avec la création d'une multitude de groupements paysans peu efficaces par rapport aux objectifs liés à leur promotion. Elle ne semble pas s'écarter d'autres expériences de promotion coopérative organisées dans le cadre des projets de développement c'est-à-dire des opérations de développement agricole ou de développement rural intégré comme dans le cas de l'intervention de la SRCC (de Martin de Vivies et *al.*, 1988) ou celui du projet Nord-Togo (Kenkou, 1983). Dans ces conditions, on peut se demander s'il est vraiment nécessaire d'insister sur une organisation coopérative pour les paysanneries locales comme un facteur préalable à tout processus de développement socio-économique des populations concernées. Le développement agricole ou rural passe-t-il nécessairement par une promotion coopérative des populations paysannes? Si oui, pourquoi les efforts longtemps entrepris dans ce sens pour provoquer l'auto-développement des populations ne semblent pas porter les fruits escomptés ?

agricoles aux séminaires de formation par l'encadreur, une faible intégration de la femme aux actions de formation et visite, l'inadéquation de certains thèmes de vulgarisation aux besoins réels des populations, l'absence à l'heure actuelle d'une structure appropriée de crédit rural, les circuits de commercialisation des produits agricoles non maîtrisés par les paysans faute de mesures adéquates d'incitation et d'accompagnement" (Min. du Développement. Rural, 1987, p.37)

Ces observations précédentes formulées par les séminaristes de 1987 laissent entrevoir que les relations techniciens/paysans n'ont pas connu beaucoup de modifications à cause d'une faible maîtrise des contraintes réelles des populations. Il faut noter que sur les points évoqués, la situation sur le terrain, du moins dans les villages enquêtés, n'a guère évolué, même si un certain engouement pour les associations dans le cadre des activités des ONG apparaît sensible. Les troubles socio-politiques qui désorganisent la vie urbaine depuis octobre 1990 peuvent contribuer à un retour massif des migrants vers leurs terroirs (exemple des jeunes du groupement Gbédénou d'Attitogon) et encourager la formation d'associations et groupements de solidarité, chargés de prendre en compte le quotidien et l'avenir des adhérents. Leur recrudescence depuis janvier 1993 accentuera cette évolution qui pourrait donner un certain essor au développement des villages dont les structures associatives existantes apporteront une contribution marquée au processus de l'auto-développement. Si à présent, elle semble imputable à l'instauration de la démocratisation dans le pays, elle peut comporter, à terme, des conséquences favorables à un accroissement du pouvoir des collectivités locales et une multiplicité des ONG capables de participer rigoureusement à l'organisation du développement rural. L'importance du crédit rural, révélée par les résultats des enquêtes et soulignée par les travaux du séminaire de Tové, connaîtra une attention plus accrue que les rivalités politiques pourraient aviver d'une façon insolite. Cette relation des ONG et des collectivités rurales avec le pouvoir politique introduit ces deux catégories d'organisations socio-économiques dans une dynamique nouvelle, spécifique, quelque peu négligée jusqu'ici dans les tentatives entreprises pour identifier et analyser les caractéristiques des enjeux liés au développement rural. Dans cette optique, à la suite de D. Descendre (1990), il y a lieu de distinguer, aux côtés de l'administration centrale, trois catégories d'intervenants telles que les ONG du Nord, les ONG du Sud et les associations paysannes locales en activité dans les villages d'accueil ou zones d'intervention. A ce propos, cet auteur fait remarquer que la question fondamentale ne concerne pas " les meilleurs moyens de développement agricole en Afrique", mais revient plutôt à celle-ci : " Qu'est-ce qui donne aux paysans le pouvoir d'utiliser les moyens de développement qui renforcent leur autonomie et leur équilibre social?" Il ajoute dans cette logique " que la question du social est importante, mais subordonnée à celle du pouvoir" (Descendre, 1990, p.17). Pour lui, les ONG luttent avant tout pour défendre leur propre

intérêt ou du moins leur propre territoire, ou leur " part de marché" comme on dit dans le marketing..Il estime "qu'entre la source financière destinée au développement agricole et les paysans concernés, il existe une série d'intermédiaires qui exercent leur propre pouvoir et développent leur propre projet d'existence" (*op. cit.* p.21). Fort de ce constat, il poursuit son interrogation dans la perspective d'un défi d'auto-développement des populations rurales en ces termes : "les ONG et tous les organismes qui interviennent dans la coopération au développement acceptent-ils d'être concernés par la problématique du pouvoir paysan, pas seulement dans la maîtrise d'une technologie, mais dans toutes les dimensions où les questions interviennent?" (*op. cit.* p.26). Pour y répondre, l'auteur de "L'AUTODÉTERMINATION PAYSANNE EN AFRIQUE..." propose de "réussir à intégrer les stratégies orientées vers les modes d'organisation qui renforcent leurs capacités de détermination des choix socio-économiques".(p.26). En fait, la question essentielle semble être celle qui vise la méthode la plus appropriée pour y parvenir en sauvegardant la dignité et l'autonomie des populations paysannes. Il convient de préciser que les résultats des enquêtes n'ont pas mis en évidence ce besoin de dignité ou celui d'autonomie. Ils ont plutôt révélé la grande importance accordées à l'aide extérieure, à la sécurité pour la survie, à la solidarité sociale et à une reconnaissance identitaire. Ils ont montré comment les populations font preuve de réalisme et de pragmatisme par leur aptitude à exploiter les opportunités offertes par l'extérieur.

Même si celles-ci sont loin de résoudre les difficultés d'existence que rencontrent ces associations paysannes dans l'organisation de la vie quotidienne ou des activités économiques. Les membres des groupements paysans ainsi que les autres villageois paraissent conscients de cet état de chose. Les premiers n'hésitent pas à dénoncer la faiblesse des résultats, les modalités de répartition, la modicité des crédits de fonctionnement et la peine sans compensation correspondante à la participation des membres aux activités de production retenues. Les seconds (comme en particulier ceux de la zone d'Afagnan) déclarent volontiers que les associés engagés dans les activités des groupements "souffrent pour rien" et sont également victimes (pratiquement dans toutes les localités enquêtées) de la mauvaise gestion financière voire de la malversation, du manque d'argent de la mésentente entre membres et de l'indiscipline dans l'organisation des activités envisagées. Dans cet ordre d'idées, une étude menée à Mission Tové, un village de la vallée de Zio, situé à environ 25 km au nord-ouest de Lomé, met en cause l'efficacité des groupements coopératifs installés par le projet Association Pour la Productivité (APP) et repris par la suite par CARE International, une ONG américaine qui dispose de nombreux relais un peu partout dans le monde, en pays francophones comme anglophones. Elle laisse entrevoir la précarité de la situation des membres de ces groupements de production encadrés par cette ONG qui leur octroie des crédits de campagne remboursables à la récolte, pour la promotion des productions vivrières. Les

résultats des enquêtes auprès des exploitants agricoles associés mettent en évidence le "dilemme suivant : si le paysan privilégie la subsistance de son carré familial, alors il se trouve dans l'impossibilité de rembourser toutes ses dettes envers le projet. Si au contraire, il s'acquitte de toutes ses créances, sa famille souffrira en temps de soudure, car il aurait sans nul doute amputé sur une partie de l'autoconsommation". Ils amènent l'auteur de ce travail à penser "qu'en définitive, la situation monétaire de l'individuel (il s'agit du paysan individuel par rapport au paysan membre d'un groupement) est meilleure que celle du membre de groupement" (Lamboni, 1989, P.86) Les remarques de la mission d'évaluation du projet Promotion Coopérative OIT/TOG/86/009 vont dans le même sens lorsqu'elles établissent que " La production collective n'est que rarement en mesure de renforcer la viabilité économique des groupements et les revenus de leurs membres. Elle ne doit être encouragée sauf cas spécifique (reboisement)" (OIT, 1991, p.34)

En conséquence, il ressort de l'analyse de ces résultats que les groupements de production constituent des structures de liaison d'une partie des populations avec l'extérieur permettant de les intégrer dans un environnement social plus vaste que celui du simple village de résidence. Ils partagent de ce fait l'influence des notables traditionnels dont le rôle est largement dégagé dans les sociétés paysannes par Henri Mendras (1976). Ils représentent en outre un moyen de compenser très modestement l'absence de surplus agricole réel sur les exploitations familiales à cause de la faiblesse de la productivité du travail agricole, du rendement des cultures vivrières et de la diffusion du crédit bancaire en milieu rural. Aussi, pour éviter que les groupements de production et autres organisations paysannes ne deviennent de simples structures figuratives, convient-il d'amener les populations rurales à rendre effective leur représentativité dans les institutions de décision, habilitées à organiser la gestion des affaires locales, régionales ou nationales. Désormais à la lueur des changements démocratiques en vue, les formations politiques et les associations d'intérêt spécifique participeront au choix des personnalités appelées à siéger dans les futures instances du pouvoir local, régional ou national.

Cette perspective n'est pas une simple vue de l'esprit. Les adhérents du groupement Gbédénou d'Attitogon sont sensibilisés à ce sujet par les responsables du Mouvement des Jeunes Agriculteurs du Togo (MJAT), créé au cours de cette période de la marche vers la démocratie. Cette tendance à l'intégration politique a des chances d'être renforcée sous l'action des jeunes ruraux dont l'installation est amorcée dans le cadre de la politique de retour à la terre et un programme d'assistance du Bureau International du Travail (BIT). Le dynamisme de ces jeunes plus aguerris pour une intégration dans les secteurs de l'économie moderne, plus motivés pour les changements favorables à l'économie rurale

et relativement plus capables de mobiliser les forces vives chargées de défendre les intérêts des populations peut constituer un facteur d'évolution déterminant dans ce nouvel environnement social. Il faut peut-être ajouter que ces jeunes dynamiques n'ont plus guère d'autre choix que le "retour à la terre".

Dans cette perspective, les résultats et recommandations du BIT, formulés en 1991 à l'issue de la mission d'évaluation du projet de Promotion Coopérative OIT/TOG/86/OO9 entreprise en 1990, peuvent contribuer à ce tournant dans les programmes de structuration du monde rural. En effet, ils préconisent d'assouplir l'attitude de l'encadrement vers "une évolution souhaitable" comportant les cinq caractéristiques suivantes :

- 1) "Son intervention dégressive et négociée avec les adhérents en matière de conseils de gestion.
- 2) L'abandon des modèles d'organisation figés et préalablement datés.
- 3) L'élargissement du groupe bénéficiaire de la formation.
- 4) L'abandon des contrôles préalables et les interdictions relatives à l'utilisation des excédents et autres ressources propres des groupements.
- 5) Un contact accru et une écoute meilleure de l'assemblée" (*op.cit.*, 1991, p.32)

Cette mission constate en outre la nécessité de renforcer le personnel d'encadrement spécialisé qui "doit renforcer la multifonctionnalité des groupements en développant la recherche pour la prise en charge par les groupements de nouvelles activités économiques et en mettant à leur disposition les moyens financiers et technologiques nécessaires" (*op.cit.*, p.34)

5.3.2-Propositions et recommandations

Les résultats des enquêtes menées dans le cadre de notre recherche sur l'environnement social et l'évolution coopérative révèlent que les groupements créés généralement sur la base des motivations liées à la recherche des moyens financiers et techniques ne disposent pas nécessairement, après quelque temps d'existence, de ce qui est à l'origine de leur raison d'être. Autrement dit, les principaux objectifs envisagés par les membres de ces groupements paysans ne sont pas souvent atteints; il s'agit entre autres de ceux-ci : crédits disponibles, facilités d'accès aux moyens de production, auto-discipline interne et entente sociale accrue. Dans ces conditions, chercher à améliorer les chances de réussite de ces groupements paysans revient à identifier les moyens capables de promouvoir le crédit rural, le système d'approvisionnement des intrants agricoles, les initiatives locales favorisant les relations sociales d'entente et la recherche d'une responsabilisation effective des populations concernées. Un rapide examen de ces éléments permet de mieux saisir le bien-fondé des propositions qu'ils sous-tendent.

a-Le crédit rural

Les déboires de la Caisse Nationale du Crédit Agricole (CNCA) en 1987 précipitent la disparition de cette principale institution financière au service des agriculteurs. Cet événement ne semble pas avoir suscité beaucoup de regrets chez les paysans qui ont découvert très tôt que la CNCA, loin d'être une banque prioritairement à leur disposition, a mis au point des mécanismes de prêt plus accessibles aux commerçants et aux fonctionnaires qu'aux paysans et aux ruraux en général (SOTED, 1984). Il a néanmoins contribué à accentuer le problème de diffusion du crédit en milieu rural, malgré les efforts d'implantation de nouveaux organismes de crédit tels que la FUCEC, la SOCODEVI (Société de Coopération pour le Développement International) et quelques autres ONG pratiquant un système de crédit interne dans le cadre de leurs programmes d'intervention. Il permet de tirer des enseignements qui suggèrent la nécessité de privilégier la diffusion d'un crédit rural plus ouvert à tous les ruraux occupés à diverses activités économiques et non aux seules activités de la terre.

Une telle organisation du crédit rural pourrait s'inspirer des expériences des coopératives d'épargne et de crédit, installées en zones rurales et orientées vers la diffusion des prêts productifs dans le cadre d'un projet pilote initié par la FUCEC-TOGO depuis 1989. Bien que des observations ponctuelles entreprises dans quelques villages en régions Maritime et des Plateaux y révèlent certaines insuffisances liées aux modalités d'accès (coût élevé du droit d'inscription, crédit limité aux seuls adhérents), à la faible quantité des fonds disponibles et aux détournements d'une partie des crédits alloués, ce système de crédit apparaît plus adapté aux conditions de crédit envisagées par les populations locales (Douvon, 1990; Schwinger, 1993). Il mérite d'être profondément amendé pour en faire une structure-type de crédit rural, capable d'absorber l'épargne des producteurs ruraux et de répondre à leurs besoins de financement des actions tant d'ordre économique que social. Le problème d'inscription pourrait être réglé par l'instauration d'un système de caution solidaire impliquant toute la communauté villageoise à travers des cotisations périodiques (à l'instar de celles organisées pour les funérailles ou à l'occasion des tontines mieux organisées pour éviter des abus et des frustrations (Antheaume, 1978) ou des prélèvements sur les taxes de marché ou les ventes de certains produits d'importation comme d'exportation à définir. Les tentatives de détournements des crédits alloués pourraient être enrayerées par une grande latitude offerte aux demandeurs de prêts pour définir les activités de leur choix auxquelles l'utilisation de ces prêts est prévue. La faible capacité de financement des activités économiques bénéficiant des prêts COOPEC pourrait être surmontée par la création d'une institution villageoise composée du bureau de la COOPEC locale et du comité villageois de développement. Les membres de ce dernier devront être élus par la population locale pour bénéficier d'une large confiance de

celle-ci. Le bureau de la COOPEC jouera davantage un rôle de conseiller et de gestionnaire. Cette nouvelle institution sera appelée à collecter et à gérer les subventions éventuelles destinées au monde rural.

b- Le système d'approvisionnement des intrants agricoles

La fourniture des intrants agricoles est essentiellement assurée par les services de vulgarisation agricoles relevant du ministère du Développement Rural. Elle accuse généralement des limites déterminées par des retards dans l'acheminement des produits auprès des agriculteurs, des difficultés de paiement ou de remboursement des achats et des lacunes dans l'utilisation des livraisons obtenues. Elle entraîne en outre des charges spécifiques qui grèvent le budget de fonctionnement des organismes étatiques concernés. Certains organismes de développement comme la SOTOCO essaient de confier un volet de leur activité aux groupements de producteurs; mais les résultats de l'expérience de commercialisation du coton ne semblent pas encore tout à fait convaincants comme l'attestent les commentaires de la mission d'évaluation du projet de Promotion coopérative estimant que "les résultats de la commercialisation du coton ont été altérés par la baisse des ristournes sur le coton en 1989. Une étude doit être menée pour préciser la rentabilité de cette opération pour les groupement et pour la SOTOCO. Sans préjuger des résultats, cette analyse pourrait conduire à une révision du niveau de rémunération du service fourni par les groupements à la SOTOCO" (OIT/TOG/86/009 :1991, p.34). Il convient que l'État envisage des possibilités de rémunération intéressantes pour les groupements capables d'assurer certaines activités de vulgarisation au plan du programme de structuration du milieu rural. Les groupements ruraux engagés dans ces types d'activité pourraient également s'initier à la commercialisation des produits agricoles y compris les récoltes provenant des producteurs locaux.

c-Auto-discipline interne et entente sociale accrue

La recherche d'une discipline interne paraît préoccupante pour les groupements enquêtés. Elle se traduit essentiellement par l'élaboration d'un règlement intérieur qui vise à renforcer la responsabilité des membres du groupement les uns vis-à-vis des autres face aux engagements pris à travers leur adhésion. Le règlement intérieur prévoit également des sanctions susceptibles de corriger les comportements jugés négatifs par rapport aux objectifs définis par l'association. Il fait néanmoins l'objet d'une longue attente et d'une intervention tatillonne de la part des agents de l'encadrement technique. Il s'ensuit que les règles ainsi définies ne soient pas effectivement acceptées par les adhérents, déplorant

tacitement le paternalisme des représentants de ces organismes de développement rural. Il apparaît donc, dans ces conditions, que les groupements organisent leur propre vie intérieure sans l'ingérence systématique dont ils sont actuellement victimes de la part des techniciens et autres agents d'intervention, décidés à défendre les modèles de référence coopératifs privilégiés par eux. Pour mener à bien ces réformes, il apparaît également souhaitable que les procédures bureaucratiques d'agrément des associations coopératives soient profondément allégées.

CONCLUSION

La promotion coopérative comporte un aspect traditionnel et un aspect moderne. Celui-ci est étroitement lié à l'histoire du mouvement coopératif lancé par l'administration coloniale. Celui-là se réduit aux formes d'association inventées par les populations locales pour faire face à un ensemble de contraintes relatives à l'organisation de leur vie économique et sociale. Dès le début des années 1980, une tendance populiste essaie de redécouvrir les vertus des associations locales, symbolisées par les organisations paysannes pour les amener à prendre en charge leur propre développement grâce à leur capacité d'auto-développement. Cette attitude d'ouverture à une réelle autodétermination des populations rurales s'est traduite par l'émergence d'une catégorie d'intermédiaires entre l'Etat et les paysanneries locales. Ces intermédiaires conscients de leur démarcation vis-à-vis de l'Etat se persuadent d'être plus à l'écoute des paysans au point de se substituer à ceux-ci (Descembre, 1991). Dans ces conditions, on peut craindre que l'auto-développement des communautés paysannes ne se réduise en définitive au discours des organismes d'intervention (organismes étatiques et organisations non gouvernementales) sur le processus d'auto-développement des populations rurales. De ce fait, toute politique de développement rural orientée vers l'autogestion paysanne s'arrête au plan de l'exhortation et risque de devenir une simple incantation susceptible d'occulter les difficultés qui jalonnent le chemin vers une véritable autogestion des groupements, perçus par ailleurs comme des structures socio-politiques et économiques déterminantes pour les objectifs d'auto-développement.

L'histoire du mouvement coopératif est étroitement liée à l'évolution de l'environnement social assimilable au contexte socio-économique du pays. Celui-ci, marqué par l'occupation coloniale et une emprise de plus en plus grande de l'économie de marché, a largement influencé à bien des égards les étapes de la restructuration du monde rural comme l'attestent les péripéties relatives à l'implantation des coopératives agricoles depuis la période des S.I.P, SPAR, SORAD jusqu'à celle des groupements précoopératifs ou coopératifs de producteurs ou encore villageois, initiés par la Nouvelle Stratégie du Développement Rural. Les résultats d'observations dans les localités enquêtées révèlent l'existence de plusieurs signes de changements qui caractérisent l'environnement social des populations. Il s'agit en l'occurrence du retour des émigrés dans leurs villages d'origine, du prosélytisme en faveur des sectes religieuses d'obéissance chrétienne, de l'expansion et de la concurrence des ONG et des conséquences de la crise économique mondiale sur les marchés ruraux et les mutations sociales relatives à la démocratisation de la vie politique nationale. L'idéal serait de pouvoir mesurer l'influence de chacun de ces éléments associés à l'environnement social

observable sur les transformations induites au niveau des formes d'association coopérative. Néanmoins, on peut identifier l'existence d'un ensemble de relations entre quelques-uns de ces éléments et les modifications intervenues dans la formation de groupements étudiés. Les relations suivantes peuvent être établies:

a)-Retour des émigrés	groupement d'Attitogon
b)-Prosélytisme religieux	groupements d'Iwoto
c)-Expansion et concurrence des ONG	groupements d'Attitogon, Afagnan, Davié et Iwoto/Olélou
d)-Conséquences de la crise économique mondiale	groupements d'Attitogon, Afagnan, Davié et Iwoto.
e)-Mutations sociales liées à la démocratisation de la vie politique nationale	groupements d'Attitogon, Afagnan, Davié et Iwoto.

Les résultats des enquêtes n'ont pas pu mettre en évidence tous ces aspects. Ils ont néanmoins permis d'identifier les principales motivations à l'origine de la création des associations coopératives de production et de comprendre que la recherche de solidarité sociale occupe une place importante dans la constitution des associations coopératives en activité dans les villages d'enquête. Ils indiquent que cette motivation apparaît généralement secondaire par rapport à celle liée à l'espoir d'une aide ou d'une subvention extérieure. Ils révèlent que les caractéristiques de l'environnement social à travers, par exemple, l'impact des organismes de développement rural, influencent les formes d'association observées. Ces caractéristiques comportent des objectifs spécifiques qui motivent l'intervention de ces structures de développement dans les villages considérés où leurs actions consistent à promouvoir des associations de villageois, capables de devenir les relais des aspirations de leurs promoteurs et de réaliser les objectifs de développement pour lesquels les possibilités d'assistance technique et financière sont prévues. Cet état de chose fait entrevoir le risque d'effacement et de dépendance accrue des associations coopératives locales, en particulier, de celles qui attendent une subvention pour entreprendre leurs activités économiques.

Ce risque demeure permanent dans la mesure où l'une des contraintes majeures des associations étudiées est l'insuffisance du budget de fonctionnement de ces associations condamnées à subir le paternalisme et l'autoritarisme des organismes de développement qui sont à l'origine de leur création. Il rend préoccupante la quête de l'argent qui caractérise les associations de production et les amène à entretenir des relations de clientélisme avec les organismes de développement au détriment de la recherche d'initiatives franchement tournées vers l'auto-développement. Le recours à la commercialisation des produits de l'exploitation ne semble pas apporter les résultats escomptés. L'organisation de la commercialisation par les associations de production est directement assurée par les membres des groupements constitués ou par l'intermédiaire des organismes d'encadrement. La concurrence sur les marchés ruraux, le dynamisme

des commerçants urbains et le besoin urgent d'argent des groupements paysans, dû à leur endettement auprès des organismes de développement (achat d'intrants) et des tiers (location des terres) acculent les producteurs à livrer leur récolte aux organismes d'Etat chargés de la commercialisation des produits agricoles ou à accepter, de la part des commerçants, des prix peu rémunérateurs qui n'améliorent pas leur trésorerie, malgré le portage des produits effectué généralement par les femmes des exploitants.

Dans ces conditions, il apparaît indiqué d'accorder une attention particulière à l'organisation de la diffusion du crédit rural qui doit garantir aux populations rurales les facilités d'accès au crédit pour leur permettre de promouvoir les activités économiques de leur choix. Cette orientation pourrait être testée dans le cadre d'un projet pilote doté de moyens financiers suffisants dont la gestion associerait les populations locales, par le biais des comités villageois démocratiquement élus. Le caractère autonome de cette structure de diffusion du crédit rural doit être largement affirmé vis-à-vis de l'État. Cette expérience pilote doit créer l'opportunité d'une formation des populations aux règles du jeu élaborées par les deux parties, aux conditions de prêts bancaires et au respect des clauses des contrats d'octroi de crédit établis à cet effet. Elle pourrait également s'inspirer de l'organisation de la banque des pauvres, actuellement opérationnelle à Lomé et à Cotonou, malgré cette implantation en milieu urbain.

BIBLIOGRAPHIE

Améwuho, A, 1994: Place des associations coopératives dans la survie des populations des zones rurales (au Togo) : cas des villages d'Afagnan, Hévé, Matchalé, Dévémé, Mémoire de maîtrise, PHISSA/FLESH/Université du Bénin, Lomé, Togo

Antheaume, B. 1972 «La palmeraie du Mono, approche géographique», *Cahiers d'Etudes Africaines*, vol. XII, 47, 458-484, photog.

Antheaume, B. 1976 «Réflexions provisoires sur un projet d'élevage et son impact sur la vie d'un terroir mixte d'agriculteurs et des planteurs», *Cahiers Orstom, série Sc. Hum.*, vol. XIII, 91-98

Antheaume, B. 1978 *Agbetiko, terroir de la basse vallée du Mono (Sud-Togo)*, Paris, Orstom, Coll. Atlas des structures agraires au Sud du Sahara, 14, 126 pp., photog., 5 cartes couleurs h.t

Antheaume, B. 1981-1982 «Des hommes à la rencontre des arbres : le cacaoyer et les Akposso dans le Centre-Ouest du Togo», *Cahiers Orstom, série Sc. Hum.*, vol. XVIII, 1, 47-62, photog.

Antheaume, B. 1982 «Ne dites pas à mon patron que je vends des produits vivriers, il me croit planteur de café», *Economie Rurale*, 147-148, 120-122

Antheaume, B. 1984 «Centre bloqué, périphérie libérée : le terroir et ses marges : l'exemple de Béna (plateau akposso, Centre-Ouest du Togo)» In *Le développement rural en questions*, Paris, Orstom, coll Mémoires, 106, 313-322, 1 carte h.t.

Antheaume, B. 1985 «Complémentarités et conflits; approche des relations entre éleveurs et planteurs», *Cah. Orstom, série. Sc. Hum.*, vol. XXI, 4, 433-449, photog.

Antheaume, B. 1989 «Quantifier la production villageoise de café ou la lecture dans le marc» In *Tropiques, liens et lieux*, Paris, Orstom, coll. Didactiques, 127-137

Antheaume, B. 1990 «Les planteurs rénovateurs de cacao du Litimé (Togo) : l'innovation technique à marches forcées», *Cah. des. Sc. Hum.*, Orstom, vol. XXVI, 4, 655-677, (en collab. avec G. Pontié)

Antheaume, B, et Kenkou, G, 1992 : Dynamique des économies paysannes en zone de plantations et évolution de l'organisation coopérative en milieu rural in *Chroniques du Sud n°8*, Département, Sud, Paris, ORSTOM

Akibodé, A, 1990 : Développement rural intégré et milieu paysan dans la Région des Savanes (Nord-Togo), Paris, Bull.Assoc.Franç, 3

Ajavon, 1991 : Le problème de la filière Sodabi au Togo. Quelles perspectives pour le développement socio-économique du monde rural? Le cas du canton de Kouvé (Yoto), Mémoire de maîtrise en Sociologie, Lomé, PHISSA/FLESH, Université du Bénin

Althabe, G, 1972 : *Les Fleurs du Congo*, Éd François Maspéro, Paris

Bâ, M, 1983 : Analyse des raisons de survie des groupements malgré leur échec : cas des groupements de production d'Attitogon (au Togo), Mémoire de maîtrise, PHISSA/FLESH/Université du Bénin; Lomé, Togo

Chauveau, J-P, 1992 : Du populisme bureaucratique dans l'histoire institutionnelle du développement rural en Afrique de l'Ouest, APAD, Bull n°4

De Lespinois, Kenkou, G. K., Tinkoua, F, 1981 : Étude socio-économique dans la Région Maritime, BDPA/SOTED/Min. du Développement Rural

de Martin de Viviès, F., Kenkou, G. K., Antheaume, B., Foli, M., Chartier, J.-C., Pontié G., Bonissol, Ch.) 1988 *Etudes des problèmes fonciers en zone de cultures pérennes*, Lomé-Paris, Ministère du développement rural-BDPA, *mult.*, vol. I, 192 pp., vol. II, 143 pp., Édition n°87-044

Diagne, D, 1994 : Situation et Évolution des organisations paysannes et rurales Le Togo, Deuxième édition, Réseau GAO, Chaire de Sociologie Rurale, INA-PG, Paris

Douvon, Y.T, 1990 : Impact socio-économique du crédit productif dans les coopératives rurales du Togo : cas de la préfecture de Wawa, Mémoire d'Ingénieur agronome, Agro-économiste, ESA, Université du Bénin

Descendre, D., 1991 : L'autodétermination paysanne en Afrique : Solidarité ou tutelle des ONG partenaires? L'Harmattan, Collectif Stratégies Alimentaires.

Foli, M, Kpakoté, K, Kenkou G.K, Agbémèlo, K, 1991 : Étude des implications du régime foncier et de la propriété des arbres sur l'introduction des techniques de l'agriculture en couloirs dans la zone humide du Togo, ILCA/LTC/Université du Bénin/Université de Wisconsin Madison, Lomé

Funel, J.-M, et al, 1984 : Évaluation a posteriori de la rénovation de la caféière et de la cacaoyère au Togo, Min. des Relations Extérieures, Coopération et Développement

Gentil, D., 1984 : Les pratiques coopérative en milieu rural africain, L'Harmattan/Collection UCL, Paris

Gentil, D, Mercoiret, M-R, 1991 : Y-a-t-il un mouvement paysan en Afrique noire? In Revue Tiers-Monde, tome XXXII-N° 128 Octobre-Décembre, PUF, Paris,

Gu-Konu, E.Y, 1982-83 : Tradition et Modernisation : La modernisation agricole face à la mutation rurale en Afrique Noire, L'exemple du Togo, Thèse de doctorat d'État, Université de Paris I, Panthéon Sorbonne

Kenkou, G. K., 1983, Évaluation du Projet Nord-Togo, ToG/81/001, Assistance au programme d'aménagement et de développement du Nord-Togo, Tranche de la Kara-Phase n°3 de consolidation, Rapport de mission, PNUD/FAO, Lomé, Togo

Kenkou, G.K, Kpakoté, K, Foli, M, Akibobdé, A, 1984 : La dynamique des rgimees fonciers et des systèmes agraires au Togo, FAO, Rome/ESA, Université du Bénin, Lomé

Kenkou G.K. , 1988, Étude de stockage de maïs dans la Région Maritime, Rapport d'étude, Projet GTZ/Protection des Végétaux , Min. du Développement Rural, Cacaveli-Lomé

Kenkou, G.K., 1990 : Programme de Recherche en association avec l'UR 5C/ORSTOM

Lamboni, B, 1989 : Productivité et Promotion des groupements agricoles au Togo : cas de ceux de la vallée du Zio, Mémoire d'ingénieur agronome, option agro-économiste, ESA/Université du Bénin, Lomé, Togo

Lawson-Body, K, 1994 : Contraintes sociologiques des populations paysannes à la formation des associations coopératives de commercialisation des produits agricoles ; Le cas des producteurs du village de Davié dans la préfecture de Zio au Togo, Mémoire de maîtrise, PFISSA/FLESH, Université du Bénin, Lomé, Togo

Lewis, A, 1955 : La Théorie de la croissance économique, Allen et Unwin, Ltd, Londres.

Lecocq-Litoux, M.-C., 1974 : Contribution à la connaissance du Sud-Est du Togo : village de Fiata, ORSTOM, Lomé

Locoh, Th, 1980 : La Fécondité dans une population rurale du Sud du Togo, Université du Bénin, Togo

Mendras, H, 1976 : Les Sociétés paysannes, Paris, A. Colin,

Ministère du Développement Rural, 1987 : Document final du séminaire sur l'évaluation de la Nouvelle Stratégie du Développement Rural, Tové 21-24 octobre 1987, Direction Générale du Développement Rural, Lomé, Togo

OIT/TOG/86/009, 1991: Togo, Promotion coopérative : Résultats et recommandations en découlant, Rapport final, BIT, Genève, PNUD/FAO, Lomé, Togo

Prod'homme, J-P, 1994 : Diversité des organisations paysannes et rurales en Afrique noire et prémices d'un mouvement paysan, in La lettre du réseau GAO, n°18, 1er trimestre, Paris, INA-PG

Ambroise-Rondu, M, 1994 : Les éléphants d'Afrique victimes de la politique in Le Monde du 5-1-1994

Rostow, W, 1963 ; Les étapes de la croissance économique, Éd du Seuil

Sauvaget, C, 1981 : Boua, village de Koudé, un terroir Kabiyé, ORSTOM, coll. publiée sous le patronage de la Maison des Sciences de l'homme, Paris

Schwartz, A, 1985 : Le paysan et la culture du coton au Togo, Éd. de l'ORSTOM, Paris

Schwinger, A.Y, 1993 : La Contribution au financement de l'agriculture en milieu rural : cas des Coopec, Mémoire d'Ingénieur agronome, option Agro-Économiste, ESA, Université du Bénin, Lomé, Togo

Wella, K, 1993 : Les causes d'absence des formes d'association de commercialisation des produits agricoles (au Togo) ; cas des producteurs de café de Iwoto et Olélou (Lieux -dits périphériques d'Amou-Oblo) Sud-Ouest de la préfecture d'Amou, Mémoire de maîtrise de sociologie, PFISSA/FLESH/Université du Bénin, Lomé, Togo

Zoupoya, 1990 : Problématique de l'installation des jeunes agriculteurs au Togo : Étude de cas dans les Régions Maritime, des Plateaux et Centrale, Mémoire de fin de formation, ESA/Université du Bénin, Lomé, Togo